

Inventaire raisonné des marqueurs langagiers de l'argumentation

Dans cette dernière partie, on reprendra l'ensemble des éléments langagiers qui ont soutenu, de façon plus ou moins explicite, les analyses argumentatives que nous avons proposées au fil du texte. On en proposera un inventaire raisonné, mais non exhaustif, le repérage des choix langagiers susceptibles de porter des informations argumentatives étant à ce jour inachevé – et sans doute inachevable : c'est le plus souvent dans un contexte socio-historique donné, et dans un environnement discursif particulier, qu'une tournure ou un « petit mot » va jouer un rôle déterminant dans l'orientation argumentative d'un discours, alors qu'ailleurs, cette dimension restera non activée.

On envisagera d'abord le rôle joué dans l'argumentation par les opérateurs et connecteurs argumentatifs. On examinera ensuite le marquage langagier de quelques types d'arguments. On abordera la question de la dimension argumentative des choix lexicaux. On s'interrogera enfin sur la contribution d'éléments visuels à l'argumentation.

PLAN

- 1 Les opérateurs et connecteurs argumentatifs
- 2 Le marquage langagier des types d'arguments
- 3 Le lexique
- 4 Les argumentations multimodales

1 Les opérateurs et connecteurs argumentatifs

1.1 Définitions

C'est par les **connecteurs** et **opérateurs** argumentatifs qu'on aborde le plus souvent, en France, la question de l'inscription langagière de l'argumentation. C'est sans doute là une conséquence du fait que l'argumentation a été introduite comme champ de recherche au sein des sciences du langage dans les années 1970 par les travaux d'Oswald Ducrot et de son équipe¹. Or, ces travaux se sont, dans un premier temps, développés autour de la description linguistique fine de « petits mots » de l'argumentation (opérateurs et connecteurs) comme *mais*, *même*, *puisque*, *presque*, *seulement*, *d'ailleurs*...

Notion-clé

Connecteur argumentatif

Un connecteur argumentatif (ex. *mais*, *or*, *car*, *parce que*, *bien que*, *certes*, *donc*...) est un signe qui relie un ou plusieurs énoncés, et assigne à chacun un rôle particulier dans une stratégie argumentative unique.

Opérateur argumentatif

Un opérateur argumentatif (ex. *ne... que*, *presque*, *à peine*, *dès*...), lorsqu'il est introduit dans une phrase P, en modifie le potentiel argumentatif, sans en modifier la valeur informative.

Au-delà de la rigueur et de l'intérêt incontestable de ces travaux, le succès qu'ils ont rencontré (notamment dans le champ de la didactique de l'argumentation) peut s'expliquer par le fait que l'entrée qu'ils proposent dans l'argumentation est rassurante, face à l'éclatement des pistes ouvertes par les problématiques de l'hétérogénéité énonciative du discours argumentatif, de la typologie des arguments, des preuves éthiques et pathétiques. Il y a quelque chose de sécurisant dans l'idée que l'argumentation résiderait dans ces petits mots, dont il suffirait de comprendre le fonctionnement pour élucider la construction argumentative d'un discours. Que l'objectif soit de produire des textes argumentés ou d'analyser l'argumentation dans des textes qu'on nous soumet, l'attention est alors focalisée sur les connecteurs. Une dérive courante d'une telle centration est que le discours argumentatif est parfois

1. Les publications sont multiples; on citera principalement Jean-Claude Anscombe et Oswald Ducrot, *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles, Mardaga, 1983; Oswald Ducrot, « Opérateurs argumentatifs et visée argumentative », *Cahiers de linguistique française* 5, 1983; Oswald Ducrot et al., *Les Mots du discours*, Paris, Minuit, 1980; Jacques Moeschler, *Argumentation et conversation. Éléments pour une analyse pragmatique du discours*, Paris, Hatier, 1985; Marion Carel, « La particule *mais* est-elle une conjonction ? », *Verbum* XXXII-1, 13-29, 2010.

identifié à un discours où il y a des connecteurs, et le repérage de ces derniers tient lieu d'analyse argumentative.

Cette dérive¹ conduit parfois, dans la production du discours argumentatif, à l'utilisation artificielle, « forcée », de connecteurs, dont la valeur est mal maîtrisée. En analyse, elle concentre l'attention sur la structuration locale de l'argumentation (aux propositions articulées par le connecteur), au détriment de la structure globale du discours. En outre, elle peut amener à méconnaître le caractère argumentatif de certains textes qui ne comprennent pas ou peu de connecteurs, et qui pourtant sont argumentatifs (du moins au sens où on l'entend ici). Comme le dit Ducrot lui-même, « la suite "Il fait beau (= A), je vais à la plage (= C)", pour être dépourvue d'un connecteur reliant A et C, est tout aussi argumentative que si on y avait restitué un "donc"² ».

S'il est nécessaire de mettre en garde contre le « tout-connecteur », il ne faut pas négliger pour autant l'étude des connecteurs et opérateurs argumentatifs, qui constituent les marques linguistiques les plus évidentes de l'argumentation. On présentera ici un bref aperçu des travaux sur ces « petits mots » de l'argumentation, à partir des réflexions menées par Oswald Ducrot sur le sujet.

1.2 Introduction à l'analyse ducrotienne des connecteurs et opérateurs argumentatifs

Ducrot part du constat que l'analyse que propose la logique des connecteurs est très insatisfaisante. Elle procède en termes de calcul des valeurs de vérité; or, de ce point de vue, les propositions *p* et *q*, *p* mais *q* ou *p* bien que *q* sont équivalentes, ces propositions étant vraies si *p* et *q* sont toutes deux vraies. La différence entre ces trois propositions est de nature rhétorique, et non logique. Ducrot s'intéresse donc aux connecteurs comme unités linguistiques ou pragmatiques, et non comme unités logiques.

Une des idées centrales de la théorie de l'argumentation développée par Oswald Ducrot est que certains énoncés ou séquences d'énoncés³ ont une dimension argumentative qui ne se laisse pas réduire aux informations qu'ils

1. Dérive dont il est clair que Ducrot ne peut être tenu pour responsable!

2. Oswald Ducrot, « L'argumentation et l'acte d'argumenter », *Cahiers de Linguistique Française* 4, 1982; p. 144.

3. La théorie de l'argumentation dans la langue va en fait plus loin; dans Anscombe et Ducrot (1983), les énoncés évaluatifs sont eux-mêmes décrits comme fondamentalement argumentatifs, et, secondairement, informatifs; puis dans les développements ultérieurs de la théorie, Ducrot propose de décrire le sens de tous les mots de la langue par un faisceau de *topoi* qui permettrait de rendre compte de l'orientation argumentative des énoncés dans lesquels ils entrent. Cette approche a été travaillée par Marion Carel dans le cadre de la TBS (Théorie des blocs sémantiques; voir notamment Carel, 2010); on n'abordera pas ici ce pan des réflexions de Ducrot.

véhiculent. La valeur argumentative d'un énoncé n'est pas une conséquence des *informations* qu'il exprime, mais elle est attachée à sa structure *linguistique*, et en particulier, à l'utilisation de mots qui servent à lui donner une **orientation argumentative**, à entraîner le destinataire dans telle ou telle direction. Les premières recherches de Ducrot ont porté sur le rôle joué par les connecteurs et les opérateurs argumentatifs dans la détermination de l'orientation argumentative d'énoncés ou de séquences d'énoncés.

Notion-clé

Orientation argumentative

Suite qu'un énoncé prétend se donner à lui-même.

Cette distinction entre le contenu informationnel d'un énoncé et sa valeur argumentative est fondamentale. Une analyse de contenu – l'identification des informations apportées par un texte ou un discours – ne permet pas d'en éclairer la construction argumentative. Un état du monde, par lui-même, n'argumente pas : c'est sa mise en mots qui va comporter des « indications de direction » vers telle conclusion plutôt que telle autre, lui conférer une orientation argumentative, appeler un enchaînement particulier et en écarter d'autres ; « les valeurs informatives – lorsqu'il y en a – sont en fait dérivées de valeurs argumentatives plus profondes, et non l'inverse¹ », écrit Jean-Claude Anscombe.

OBSERVATIONS ET ANALYSES

Les soirées électorales sont de merveilleux terrains pour observer la façon dont les hommes politiques s'escriment à faire parler des données « brutes » (des pourcentages) pour les utiliser comme arguments en faveur d'une conclusion qui leur soit favorable.

Ainsi, lors de la soirée électorale du deuxième tour des élections présidentielles de 2002, un journaliste commentait les scores respectifs de Jean-Marie Le Pen et de Jacques Chirac de la façon suivante² :

Jean-Marie Le Pen va **à peine** au-delà de son score de premier tour si on y ajoute les voix de Bruno Mégret. [...] Jacques Chirac est le Président le mieux élu de la V^e République, **plus de** soixante pour cent des Français ont voté pour lui.

Dans les deux énoncés, il s'agit, pour le journaliste, de signifier une valeur légèrement supérieure à un nombre de référence (un score antérieur pour Jean-Marie Le Pen, un « chiffre

1. Jean-Claude Anscombe, « La théorie des *topoi* : sémantique ou rhétorique ? », *Hermès* 15, 185-198, 1995 ; p. 187.

2. France 2, 5 mai 2002.

rond » pour Jacques Chirac). Le choix de « à peine au-delà » pour Jean-Marie Le Pen, dans les termes de Ducrot, « oriente vers le moins » : il présente comme suite idéale du discours une conclusion du type « ce résultat n'est pas terrible ». À l'inverse, le choix de « plus de », appliqué au score réalisé par Jacques Chirac, suggère son ampleur à ce jour inégalée.

De façon similaire, cinq ans plus tard, après le premier tour des élections présidentielles, Jean-François Copé commentait ainsi le score de 30,4 % obtenu par Nicolas Sarkozy¹ :

Y a quand même beaucoup de gens, **près de** 11 millions sinon plus, qui ont considéré que y avait pas que la gauche qui incarnait le bien et nous qui étions censés être les idiots de service.

« Près de », d'un point de vue référentiel, c'est « moins de » ; mais d'un point de vue argumentatif, « près de X » ouvre au même type de conclusions que X – ce qui autorise d'ailleurs Copé à la surenchère « sinon plus ». Copé met par ailleurs en œuvre un procédé récurrent dans les soirées électorales, qui consiste à traduire les pourcentages en valeurs absolues – ce qui, une fois de plus, d'un point de vue référentiel, ne change rien : ce sont bien les mêmes électeurs qui sont ainsi désignés – afin d'orienter leur évocation vers le « plus ».

Ces exemples illustrent avec quelle facilité la mise en mots d'un *fait*, d'une information, peut le faire entrer dans une séquence argumentative et inviter le destinataire à conclure dans un sens plutôt que dans un autre, par une utilisation appropriée des opérateurs argumentatifs mis à la disposition du locuteur par la langue.

1.3 Quelques opérateurs argumentatifs

« Presque »

« Presque » fait partie de ces mots susceptibles, par leur insertion dans un énoncé, d'en modifier l'orientation argumentative. Le fonctionnement de « presque », selon Ducrot, obéit à deux principes :

– Une phrase *p'* comportant l'indication quantitative « presque » *x* est orientée vers les mêmes conclusions que la phrase *p*, comportant *x*.

Ainsi, à l'entrée d'un cinéma proposant un film interdit aux moins de 18 ans, un jeune homme affirmant : « laissez-moi entrer, j'ai presque dix-huit ans » demande à ce qu'on lui applique le même traitement que s'il avait dix-huit ans révolus.

– La phrase *p'* (avec « presque ») constitue, pour une conclusion *r*, un argument **moins fort** que la phrase *p* (sans « presque ») correspondante.

1. France 2, 22 avril 2007.

Le jeune homme en question risque fort, malgré son maniement parfaitement adéquat de l'opérateur « presque », de se voir refuser l'entrée du cinéma, alors même qu'aucune discussion n'aurait été possible s'il avait pu faire état d'une pièce d'identité attestant qu'il était majeur.

Notion-clé

Force argumentative

« Supposons qu'un locuteur place p et p' dans la classe argumentative déterminée par r . Nous dirons qu'il tient p' pour un argument supérieur à p (ou plus fort que p) par rapport à r , si, aux yeux de ce locuteur, accepter de conclure de p à r , cela implique qu'on accepte de conclure de p' à r , la réciproque n'étant pas vraie¹. »

Classe argumentative

Une classe argumentative rassemble des énoncés qui, pour un locuteur donné, constituent des arguments pour une même conclusion.

Ainsi, si l'on considère l'échange suivant :

- Le dîner est-il prêt ?
- Oui, presque.

pour un logicien, la réponse « oui, presque » comporte une contradiction, car « oui » suppose que le dîner est effectivement prêt, alors que « presque », d'un point de vue informationnel, permet d'inférer qu'il ne l'est pas (et dans les faits, on dit bien que le dîner est « presque prêt » quand, en réalité, il ne l'est pas encore). Pourtant, pour un locuteur ordinaire rôdé au décodage des orientations argumentatives conférées aux énoncés par les mots de la langue, cet enchaînement ne pose aucun problème : « le dîner est prêt » et « le dîner est presque prêt » appartiennent à une même classe argumentative, puisque « le dîner est presque prêt » invite au même type d'enchaînement que « le dîner est prêt » (et les invités s'apprêtent donc à passer à table). On peut enchaîner sur « presque p » comme sur « p », alors que leurs conditions de vérité sont opposées².

« Peu »/« un peu »

Le rôle des opérateurs dans la construction de l'orientation argumentative d'un énoncé peut être spectaculairement illustré par la paire « peu »/« un peu »,

1. Oswald Ducrot, *La preuve et le dire*, Paris : Mame, p. 228.

2. Cette assertion demande à être nuancée selon les cas, et notamment, selon la nature de p : sur « il a presque été élu », on n'enchaînera pas par « ceignons-le de l'écharpe de maire dès à présent » : seuls ceux qui ont *vraiment* été élus peuvent y prétendre. En revanche, on pourra enchaîner par « il a fait une bonne campagne » – enchaînement qui aurait été autorisé à *plus forte raison* par « il a été élu ».

dont Ducrot écrivait : « Si, sur [une] île déserte, j'avais le droit d'emporter deux mots français, ce seraient sans doute peu et un peu¹. »

Si, d'un point de vue informationnel, « peu » et « un peu » servent tous deux à indiquer « une faible quantité », ils diffèrent grandement par l'orientation argumentative qu'ils confèrent aux énoncés dans lesquels ils entrent.

Une phrase comme « Pierre a peu mangé », bien qu'on puisse déduire d'elle que « Pierre a mangé », est orientée vers des conclusions « négatives » (c'est-à-dire vers les conclusions qu'autoriserait aussi l'énoncé négatif « Pierre n'a pas mangé »), et non vers les conclusions « positives » qu'autoriserait l'énoncé « Pierre a mangé ». À l'inverse, la phrase « Pierre a un peu mangé », bien qu'elle indique, autant que celle formée avec « peu », la faiblesse de la quantité absorbée, a pour sa part une orientation positive.

Ainsi, à la question « Pierre va-t-il réussir ? », une réponse négative (« Pierre va échouer ») sera argumentée par un énoncé en « peu » :

→ Non, il a peu travaillé.

alors qu'une réponse positive (« Pierre va réussir ») sera argumentée par un énoncé en « un peu » :

→ Il a ses chances, il a un peu travaillé.

Le passage de l'argument à la conclusion n'est pas direct, mais passe en fait par un *topos*, ou *garant*, implicite, du type « plus on travaille, plus on a de chances de réussir ». La nécessité de postuler un tel *topos* pour rendre compte de la séquence « il a un peu travaillé → il va réussir » est mise en évidence par le fait que l'enchaînement « il a peu travaillé → il va réussir » reste possible, si l'on considère que la faible quantité de travail garantit la santé, l'attention, l'inventivité, alors que trop de travail fatigue, implique une tension nerveuse, donc diminue les chances de réussite. Dans ce cas, le *topos* sous-jacent est « moins on travaille, plus on a de chances de réussir » ; il s'oppose au *topos* énoncé précédemment, plus consensuel, qui pose que les chances de réussite augmentent proportionnellement à la quantité de travail fournie.

Pour Ducrot, les *topoi* fondant les enchaînements argumentatifs sont, pour la plupart, de forme graduelle : $+p$, $+q$, (plus on travaille, plus on réussit), $+p$, $-q$ (plus on est fatigué, moins on réussit), $-p$, $-q$ (moins on travaille, moins on réussit), $-p$, $+q$ (moins on est fatigué, plus on réussit).

Les énoncés comprenant « un peu » reposent sur un *topos* de forme $+p...$, ceux comprenant « peu » reposent sur un *topos* de forme $-p$.

1. Oswald Ducrot, « Quand peu et un peu semblent coorientés : peu après et un peu après », *Cahiers de linguistique française* 24 : 207-229, 2002 ; p. 207.

1.4 Quelques connecteurs argumentatifs

« Mais »

De tous les connecteurs argumentatifs étudiés par Ducrot (et d'autres auteurs à sa suite), « mais » est sans doute le roi¹; les différentes « écoles » dans la description des connecteurs se confrontent généralement au traitement de « mais » pour faire ressortir leur spécificité, et revendiquer la supériorité du cadre théorique dans lequel ce traitement s'inscrit.

Ducrot part du constat que la description que les dictionnaires proposent de « mais » pose problème. « Mais » indiquerait que les contenus sémantiques véhiculés par les énoncés qu'il articule seraient « difficiles à concilier ». Pourtant, dans l'énoncé « Le restaurant est bon, mais cher », « bon » et « cher » ne véhiculent pas des informations « difficiles à concilier » ou contradictoires (il est même souvent admis, dans notre culture, que selon l'adage que « tout se paye », pour avoir quelque chose de bon, il faut y mettre le prix). De plus, la description de « mais » comme articulant des contenus sémantiques « difficiles à concilier » ne rend pas compte du fonctionnement fondamentalement asymétrique de « mais » : « Il est bon, mais cher » et « Il est cher, mais bon » n'ont pas du tout le même « sens », le premier invitant à renoncer au restaurant en discussion, et le second conduisant à la conclusion opposée.

Ducrot propose de considérer que dans un enchaînement comme

Ce restaurant est bon (*p*), mais cher (*q*); cherchons ailleurs (*r*),

les propositions articulées par « mais » ne s'opposent pas en elles-mêmes, mais par l'intermédiaire des conclusions auxquelles elles mènent respectivement (*p* menant à des conclusions du type « Allons-y », *q* menant à des conclusions du type « N'y allons pas »), conclusions qui, elles, sont opposées (l'opposition n'est pas entre *p* et *q*, mais entre la conclusion implicite de *p* et la conclusion de *q*).

Il propose une interprétation polyphonique de « mais », selon laquelle *p* est prêtée à un énonciateur e_1 qui vise une conclusion r_1 ; *q* est prêtée à un énonciateur e_0 auquel s'identifie celui qui parle, et qui vise une conclusion r_0 , présentée comme la « bonne » conclusion.

« Mais » peut introduire un argument (c'est le cas dans l'exemple 1 ci-dessous), mais il peut aussi introduire directement la conclusion (exemple 2):

Il fait beau (*p*), mais je suis fatigué (*q*); je n'irai pas me promener (*r*).
Il fait beau (*p*), mais je n'irai pas me promener (*r*).

1. Attention : « mais » peut avoir plusieurs valeurs, dont certaines seulement sont argumentatives; cf. Plantin, Christian, « Les instruments de structuration des séquences argumentatives », *Verbum* XXXII-1, p. 31-51.

Enfin, ce qu'article « mais » n'est pas nécessairement ce qui précède et ce qui suit; « mais » peut opérer des sélections dans son environnement (ne pas « tout » prendre), ou articuler des éléments qui ne sont pas présents en surface. Ainsi, lorsque « mais » est introducteur de réplique, comme dans l'exemple suivant :

– Sors d'ici!
– Mais qu'est-ce qui te permet de me donner des ordres ?

« mais » introduit une rupture non pas avec le contenu de ce qui précède, mais avec les prétentions de l'acte de parole antérieur (prétention à être légitime, à être suivi d'effet...).

« Même »

La description du connecteur « même » fait appel à la notion de force argumentative (voir plus haut), ainsi qu'à la notion d'échelle argumentative.

Notion-clé

Échelle argumentative

Une échelle argumentative est une classe argumentative dont les éléments (qui sont, pour un locuteur donné, des arguments pour une même conclusion) sont ordonnés entre eux en fonction de leur force argumentative respective.

Dans l'enchaînement ci-dessous :

Arg1, arg2, arg3. Même arg4

« même » situe l'argument arg4 qu'il introduit sur la même échelle argumentative que les autres arguments, mais en le présentant comme plus fort.

Ainsi, les énoncés « Pierre est venu » et « Même Pierre est venu » ont les mêmes valeurs de vérité, mais « Même Pierre est venu » comporte une orientation argumentative spécifique. En effet, la présence de « même » suggère que :

- « Même Pierre est venu » est un argument;
- qu'il entre dans une série d'arguments, dont il est le plus fort.

Pour reprendre un exemple de Ducrot souvent cité, le locuteur qui produit la séquence d'énoncés

Marie est très savante. Elle lit le latin, l'hébreu et même le sanskrit.

utilise le fait de lire le latin, l'hébreu et le sanskrit comme des arguments en faveur de l'érudition de Marie. En utilisant le connecteur « même », il pose une hiérarchie entre ces arguments, au sommet de laquelle il place le fait de lire le sanskrit.

OBSERVATIONS ET ANALYSES

J'ai relevé l'exemple qui suit « sur le vif », alors que je marchais dans la rue derrière deux jeunes filles, dont l'une disait à l'autre :

Lui, pour un Kiss-Cool, il veut **même** te lécher les pieds !

Ce faisant, elle a construit implicitement toute une liste ordonnée de comportements auxquels serait disposé l'individu désigné par « lui » pour obtenir un Kiss Cool, liste en haut de laquelle se trouve « lécher les pieds » érigé en *extremum* des actions envisagées. Il détient ainsi le « pompon » des arguments vis-à-vis de la conclusion « il adore les Kiss Cool ».

On s'en tiendra là pour la définition des termes « connecteurs » et « opérateurs argumentatifs », et pour leur exemplification ; les travaux se rapportant à ces items linguistiques sont nombreux, et souvent d'une grande rigueur. On se rapportera pour approfondir cette approche aux quelques références indiquées en notes, et on trouvera sans peine d'autres références, plus récentes ou plus « pointues », tant est riche la production dans ce domaine.

Au-delà des connecteurs et opérateurs déjà décrits, la fréquentation assidue d'échanges argumentatifs met en évidence la profusion d'expressions susceptibles de jouer un rôle de connecteur, et de marquer un énoncé comme argument, contre-argument ou conclusion. On en retiendra un seul exemple ici : « comme quoi » comme marqueur de conclusion.

OBSERVATIONS ET ANALYSES

Dans un article évoquant le déplacement surprise effectué par Nicolas Sarkozy, alors président de la République, à la Courneuve, le journaliste écrit :

Le maire communiste de La Courneuve, Gilles Poux, a eu des frayeurs, le 23 juin. Une nuée de policiers entourait un rassemblement suspect sur la voie publique. La presse était déjà sur les lieux. Une émeute ? En fait, Nicolas Sarkozy effectuait une visite surprise dans les cités. Les services de l'Élysée n'avaient pas songé à informer le maire. **Comme quoi**, la fréquentation du Fouquet's n'est pas une preuve d'élégance¹.

L'événement narré dans les 5 premières phrases de la brève constitue un argument en faveur d'une conclusion que le lecteur est censé reconstituer à partir de l'énoncé final, « la fréquentation du Fouquet's n'est pas une preuve d'élégance » (cette conclusion

1. *Marianne*, 3-9 juillet 2010, p. 12.

est que Nicolas Sarkozy, qui avait fêté son élection au Fouquet's au soir du deuxième tour des élections présidentielles de 2007, n'est pas élégant). Comme *quoi* introduit cette conclusion, qu'il marque comme inattendue, dans la mesure où elle va à l'encontre des présomptions (on pourrait s'attendre à ce que quelqu'un qui fréquente le Fouquet's soit élégant, la visite surprise de La Courneuve par Nicolas Sarkozy invalide cette attente).

2 Le marquage langagier des types d'arguments

Certains items linguistiques ou certaines configurations langagières sont aussi parfois associés de façon privilégiée à la mise en discours de types d'arguments spécifiques. On en a rencontré tout au long du manuel, et en particulier au chapitre 4. On a mentionné la polyfonctionnalité de l'expression « et pourquoi pas », qui, selon les cas, marque un argument *ad ignorantiam*, un argument par l'absurde ou un argument de direction. On a vu comment l'argument de direction pouvait être soutenu par le recours au futur de l'indicatif ainsi que par d'autres procédés suggérant l'inexorabilité du processus évoqué (connecteurs, adverbes, constructions phrastiques : « donc », « si... alors », « inexorablement »...). « Faute de quoi » indique presque à coup sûr une argumentation causale (qu'il s'agisse plus spécifiquement d'un argument pragmatique par les conséquences négatives ou d'un argument par la menace). On a souligné la capacité de « *a fortiori* », en concurrence avec « à plus forte raison », à marquer un argument *a fortiori*, alors que « *a contrario* » marque beaucoup moins souvent l'argument du même nom. On a fait le même travail d'identification du marquage langagier d'une stratégie interactionnelle comme la rétorsion, dont on a vu qu'elle pouvait être associée à l'adverbe « justement », ou à des expressions comme « se tirer une balle dans le pied » ou « scier la branche sur laquelle on est assis » (chap. 3).

On proposera ici quelques autres marqueurs de types d'arguments – et on ne manquera pas de rappeler que, en dépit qu'on en ait, ces marqueurs ne sont jamais univoques – et leur présence n'est pas nécessaire non plus pour associer une séquence argumentative à un type spécifique.

2.1 Réfutation par analogie logique : « c'est comme si + verbe de parole/de pensée »

L'utilisation de la configuration « c'est comme si + verbe de parole » (« c'est comme si on disait (que)... ») ou « c'est comme si + verbe de pensée » (« c'est comme si on considérait que... ») est souvent associée au procédé de réfutation par analogie logique (cf. chap. 1), qui consiste à contester une thèse

ou une argumentation en extrayant ce qui en constitue le cœur, et en l'appliquant à une situation autre, propre à en faire ressortir le caractère absurde ou inacceptable.

Dans l'exemple qui suit, l'explication apportée par Alain Finkelkraut au comportement de l'Équipe de France lors de la coupe du monde de football 2008¹ est contestée doublement par l'auteur de l'article :

L'analyse du fiasco des Bleus a conduit à un match entre deux intellectuels au style de jeu opposé : le philosophe Alain Finkelkraut et le sociologue Stéphane Beaud. Le premier nommé part d'un constat juste (le comportement de petits caïds qu'adoptent certains joueurs) pour en conclure tout uniment que l'équipe nationale de foot est le « miroir terrible » de la banlieue. En vertu de cette lecture simpliste, exprimée sur France Inter, tout habitant d'une cité populaire serait un petit malfrat en puissance. **C'est un peu comme si on disait** que tout natif des beaux quartiers est un futur fraudeur du fisc².

Le raisonnement de Finkelkraut, qualifié de « simpliste », est contesté par une variante classique de l'argumentation par l'absurde, qui consiste à suggérer qu'un raisonnement, poussé à l'extrême, amène à des conclusions inacceptables (« tout habitant d'une cité populaire serait un petit malfrat en puissance ») ; puis cette nouvelle version de l'argumentation de Finkelkraut fait l'objet d'une réfutation par analogie logique, introduite par « c'est un peu comme si on disait ». Le décadrage propre à ce type de réfutation consiste ici à appliquer le raisonnement de Finkelkraut, qui tend à ne pas susciter de protestation quand il concerne des individus issus de banlieues défavorisées, aux individus originaires des « beaux quartiers » : si une suspicion automatique de propension à la fraude fiscale, appliquée à ces derniers, choque, alors l'explication du comportement de « petits caïds » des Bleus par leur origine banlieusarde doit tout autant être dénoncée.

Cette stratégie de réfutation par analogie logique, qui repose sur le principe d'un « décadrage » susceptible de créer la surprise, fait souvent l'objet d'exploitations ludiques, comme dans l'exemple suivant, qu'on doit à l'humoriste Stéphanie Guillon :

Orlando, jury du concours miss France 2008 ; excellente idée, **c'est comme demander** à un végétarien d'élire la meilleure côte de bœuf³ !

1. Lors de la coupe du monde de football en Afrique du Sud en 2008, le joueur Nicolas Anelka avait été exclu de l'Équipe de France pour avoir insulté le sélectionneur Raymond Domenech. Par solidarité avec Anelka, les autres joueurs avaient refusé de s'entraîner, à quelques jours du match de qualification contre l'Afrique du Sud.
2. *Marianne*, 26 juin - 2 juillet 2010, article « Finkelkraut-Beaud, le match dans le match », p. 14.
3. « Le daily show », Canal +, 1^{er} décembre 2007.

Orlando, frère de la chanteuse Dalida et figure du show-business, est généralement tenu pour homosexuel. L'analogie logique proposée par Stéphane Guillon repose sur le trait partagé : « mettre en position d'évaluation quelqu'un qui ne "consomme" pas ce qu'il doit juger ». Le rire est provoqué par le rapprochement entre pratique sexuelle et pratique alimentaire, et plus spécifiquement, entre les candidates au concours Miss France et des côtes de bœuf. Au-delà de l'aspect ludique, l'analogie logique a ici une fonction argumentative, dans la mesure où elle vise la conclusion « Orlando ne sera pas un bon juge pour le concours Miss France 2008 » ; elle repose sur une prémisses implicite du type « pour bien juger quelque chose, il faut en avoir une certaine pratique », prémisses dont on voit bien l'ambiguïté, et les angles d'attaque qu'elle offre.

Les exemples d'analogie logique marqués par « c'est comme si + verbe de parole ou de pensée » sont multiples. Il n'en demeure pas moins que nombre d'analogies logiques ne sont pas saisissables par de telles formules. Ainsi, dans la bande-annonce du film *Le marquis*, de Dominique Farrugia (2011), deux personnages prennent la fuite dans un aéroport à la vue de policiers. Ce comportement apparaît suspect auxdits policiers, qui les arrêtent afin d'élucider les raisons de leur fuite. L'un des fuyitifs critique ainsi le raisonnement suspicieux des policiers :

On court, c'est qu'on s'évade, on mange une carotte, c'est qu'on est un lapin, c'est pas un peu simpliste, comme raisonnement ?

La stratégie est bien celle d'une analogie logique ; l'insuffisance du raisonnement des policiers, qui associent fuite et culpabilité, est dénoncée par le parallèle avec un raisonnement présenté comme similaire, et dont l'absurdité saute aux yeux (l'identification comme lapin sur la base de la consommation de carottes). L'analogie logique est bien portée par le discours, et les choix de formulation en facilitent la lecture : construction parallèle « on + prédicat, c'est que on + prédicat », utilisation d'un « on » indéfini afin de favoriser le passage à un niveau d'abstraction supérieur (c'est le raisonnement en lui-même qui est visé, et non le cas spécifique) ; mais on ne peut en aucun cas considérer que les constructions en parallèle ou l'utilisation d'un « on » indéfini constituent des marqueurs de réfutation par analogie logique.

2.2 Indicateurs de *ad hominem*

Certaines des variantes de la réfutation *ad hominem* (abordée au chapitre 2) peuvent être associées à des formules qui les marquent de façon plus ou moins univoque. Ainsi, « être mal placé(e) pour », « ne pas être le/la mieux placé(e) pour », « être mal venu(e) de... » introduisent souvent des arguments *ad hominem tu quoque*, et parfois, des arguments *ad hominem* circonstanciels.

L'exemple qui suit illustre le premier cas. Dans un forum de discussion, un intervenant, MH, met en cause la probité de François Hollande; un participant au forum lui répond ainsi :

MH le voyou d'extrême droite qui a délibérément menti sur ce forum en niant sa nationalité belge et qui est en somme un Cahuzac belge au petit pied **est mal placé** pour venir donner des leçons à propos de la vie politique française¹.

C'est bien un argument *ad hominem tu quoque* qui est ici suggéré par l'expression « être mal placé », puisque la critique de MH à l'égard de François Hollande est rejetée sur la base d'une disqualification de la personne même de MH, qui reprocherait au chef de l'État français une faute dont lui-même serait coupable.

Quant à l'introduction, par la même expression, d'un *ad hominem* circonstanciel, on peut l'illustrer avec un exemple obtenu par une recherche de la formule « je ne suis pas le mieux placé pour » sur Internet, et qui m'a menée à l'énoncé suivant :

Je pense que **je ne suis pas le mieux placé pour** parler de moi, mais je suis sincère, fidèle et attentionné.

Il s'agit d'un profil posté sur un site de rencontre. Par une concession introductive (« je pense que je ne suis pas le mieux placé pour parler de moi »), le locuteur anticipe sur une éventuelle réfutation *ad hominem* circonstancielle, qui viserait à disqualifier les qualités qu'il s'auto-attribue (sincérité, fidélité, caractère attentionné) au motif qu'il manquerait d'objectivité, ou qu'il serait fortement intéressé à les faire admettre à ses destinataires – puisqu'on peut plausiblement supposer qu'il cherche des rencontres amoureuses, et qu'il considère qu'afficher de telles qualités peut les favoriser.

Certains indicateurs apparaissent de préférence en contexte dialogal. C'est le cas de « et vous osez + verbe de parole ou de raisonnement... », qui introduit, une fois encore, un *ad hominem tu quoque*. L'exemple qui suit est tiré des commentaires postés en 2013 sur Big Browser, blog tenu par des journalistes du Monde.fr, à la suite de la publication d'un article rendant compte d'une étude selon laquelle les religieux seraient moins intelligents que les athées. Le premier message reproduit ci-dessous critique les commentaires postés sur le blog par des athées, en usant d'une rhétorique dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'est pas transparente, et conclut à « l'infatuation des athées » :

1. fr.soc.politique, fil « Sondages: une sarkomanie? », message posté le 6 avril 2013. Fin 2012, Jérôme Cahuzac, alors qu'il était ministre délégué chargé du budget, a été mis en cause pour avoir menti sur la déclaration de son patrimoine; une procédure d'information judiciaire a été ouverte contre lui l'année suivante.

N'importe quoi, quelle avalanche de connerie. Croire en Dieu c'est nommer, certes hasardeusement, l'inconditionné qui commence la chaîne de la causalité – premier moteur aristotélicien.

Sinon ça peut aussi être compris, lorsque l'on pense que le Cosmos a des fins particulières, comme l'origine de la préordination de l'Univers, bref, comme un paradigme intellectuel. Paradigme assez opérant en général puisqu'on réussit à établir des lois et à les ramener continûment sous l'Un...

L'infatuation des athées est franchement grotesque, dire que je partage ma non-croyance en Dieu avec des machins pareils...

Un intervenant répond ainsi :

Blablabla.

Et vous osez parler d'infatuation.

Blablabla constitue un résumé disqualifiant de l'intervention précédente, qu'il désigne comme creuse et indigne qu'on en restitue le contenu. *Et vous osez* permet de retourner l'accusation d'infatuation contre celui qui l'a produite; il contribue donc à la réalisation d'un argument *ad hominem tu quoque*.

La réfutation *ad hominem tu quoque* reposant sur la mise en avant d'une contradiction entre différents propos d'un même locuteur, ou entre ses propos et ses actes, elle s'appuie parfois sur des figures de contraste, comme dans l'exemple qui suit, dans lequel Brice Hortefeux reproche à Christiane Taubira un manque de cohérence entre ses actes et ses propos :

L'ancien ministre Brice Hortefeux (UMP) a accusé aujourd'hui Christiane Taubira d'encourager le laxisme « dans les faits » même si elle le récuse « dans les mots ». [...] « **Christiane Taubira récuse le laxisme dans les mots et l'encourage dans les faits** », a-t-il poursuivi. « Le détricotage en cours du code pénal est un signal de faiblesse, ce n'est pas le message de fermeté dont la protection de notre société a besoin¹. »

Le contraste sémantique entre les verbes « récuser » et « encourager » se double de celui entre les deux niveaux envisagés (« dans les mots » et « dans les faits »); il est par ailleurs souligné par le parallélisme des constructions (« récuse le laxisme dans les mots et l'encourage dans les faits »). Il est difficile ici de considérer que les constructions parallèles ou les contrastes sémantiques constituent des indicateurs de *réfutation ad hominem tu quoque*, en raison de leur très forte plurivocité: ils peuvent être associés à la réalisation d'une grande diversité de « coups » argumentatifs ou rhétoriques, et actualiser toute une palette de valeurs sémantiques. En revanche, il serait dommage de ne pas souligner, devant de tels exemples, en quoi leur mise en mots renforce la logique même du procédé argumentatif qu'ils actualisent.

1. Propos rapportés par le journal *Le Figaro* en août 2013.

2.3 Les marqueurs d'argumentation par l'absurde

L'argument par l'absurde, défini au chapitre 2, est lui aussi parfois associé à des expressions ou configurations discursives relativement univoques. C'est le cas notamment des expressions qui marquent l'extension du raisonnement, à partir de la position initiale, propre à ce type d'argument. Le syntagme « en étendant le raisonnement » joue précisément ce rôle dans l'exemple suivant, à propos de la décision de suspendre de ses fonctions Catherine Pederzoli Ventura, professeur d'histoire qui a organisé divers voyages scolaires dans les camps de Auschwitz-Birkenau, et accusée d'être trop « impliquée » :

Destiné à rétablir le calme, le rapport d'inspection commandé par le ministre est une véritable bombe incendiaire. Il met en cause l'objectivité de l'enseignante, qui utilise le mot « Shoah », et qui se sent beaucoup trop concernée.

En étendant le raisonnement, il faudrait éviter de confier l'enseignement de l'histoire moderne à tout professeur d'origine juive, qui ne peut traiter objectivement des pogroms russes, du nazisme et des lois de Vichy. On écartera également les descendants d'Arméniens, pour la période du génocide perpétré par les Ottomans, on refusera les Français originaires d'Afrique du Nord, et plus généralement des anciennes colonies, en raison d'une trop grande sensibilité à l'histoire coloniale. Dans ces conditions, les étudiants venus des régions d'outre-mer ne pourraient être admis au Capes ou à l'agrégation d'histoire-géographie. Ils peuvent manquer d'impartialité en traitant de l'esclavage et de son rétablissement par Napoléon¹.

Le premier mouvement de l'argumentation par l'absurde consiste ici à adopter la perspective des défenseurs de la thèse que l'on cherche à combattre ; c'est le rôle que joue le petit résumé du rapport d'inspection. « En étendant le raisonnement » introduit toute une série de mesures présentées comme découlant de l'adoption de la position initiale, mesures dont chacune est, prise isolément, contestable, mais dont l'accumulation produit un effet disqualifiant plus radical encore. Toute la force de l'argumentation par l'absurde réside précisément dans sa capacité à présenter la position critiquée comme amenant « logiquement » à défendre des positions intenable.

Dans le même esprit, un marqueur récurrent de l'argument par l'absurde est l'injonction « soyons logique », que l'on trouve dans l'exemple ci-dessous. Eneritz, qui se prononce en faveur de la valorisation des langues régionales, considère que le français n'est devenu langue nationale que parce qu'il est parvenu à s'imposer par la force. Accepter son hégémonie, c'est admettre la domination linguistique des majorités sur les minorités, et des oppresseurs sur les opprimés :

1. *Marianne*, 11-17 sept. 2010, rubrique « ça va mieux en le disant », Guy Konopnicki, art. « La sorcière de Nancy », p. 13

Vouloir réhabiliter les langues régionales, ce n'est pas vouloir être plus égaux que les autres, c'est vouloir rétablir une égalité véritable. Si les « Parisiens » (sens large) n'ont pas de langue régionale à faire valoir c'est qu'ils ont imposé la leur par la force, la guerre et les bûchers (cathares et autres) à leur voisin. Ou alors, **soyons logiques** : qu'on (France, membre du CS de l'ONU, comme le rappelle LM) encourage à imposer l'hébreu aux Palestiniens, le mandarin aux Tibétains, l'arabe littéraire aux Kabyles..., qu'on soutienne l'imposition de la loi du plus fort (en pouvoir, richesses) au plus faible aux Chiapas, en Afrique du Sud (retourner à l'apartheid?)... Pourquoi ne pas avoir laissé tomber en 1940, pourquoi ne pas avoir fait de l'allemand notre langue officielle¹ ?

L'utilisation de l'adjectif *logique* va dans le sens d'un enchaînement inéluctable, de la position initiale, à la position intenable. L'injonction « soyons logique » met en évidence le rôle joué par l'appel à la cohérence dans certaines argumentations par l'absurde, qui entretiennent une proximité assez nette avec l'argumentation *a pari*. Dans les deux cas, il s'agit de rapprocher deux cas de figure, et, sur le principe de la règle de justice, d'appeler à un traitement similaire de situations présentées comme similaires. Dans le cas de l'argument *a pari*, il s'agit de s'appuyer sur une situation dont le traitement fait consensus, pour demander à ce que le même traitement soit appliqué à une situation similaire. Dans le cas de l'argumentation par l'absurde, il s'agit de montrer que, si l'on appliquait un traitement à une situation, comme le suggère la position initiale défendue par l'adversaire, alors, en respect de la règle de justice, il faudrait l'appliquer aussi à d'autres situations présentées comme similaires, mais pour lesquelles le traitement en question apparaît inacceptable.

En raison précisément de cette centralité de la règle de justice et de l'appel à la cohérence dans ces formes d'argumentation par l'absurde, des formulations comme « soyons logiques » peuvent commuter avec « soyons cohérents », « il faut aller jusqu'au bout », « si l'on suit votre raisonnement », « si on suit votre logique », « avec ce genre de raisonnement »... qui constituent d'assez bons indicateurs de la présence d'un argument par l'absurde.

Par ailleurs, on l'a suggéré, les réalisations de l'argumentation par l'absurde ne reposent pas toutes sur un appel à la cohérence. Il peut s'agir également, à partir de la mesure initialement défendue par l'adversaire, de passer à l'évocation de ses applications spécifiques, afin, une fois de plus, d'en faire ressortir le caractère indéfendable². C'est ce qu'on observe dans l'exemple suivant, où la préconisation de Roselyne Bachelot de faire réaliser des devis « pour les actes importants où

1. Forum de discussion du journal *Libération*, « Les langues régionales mettent-elles en danger la République ? ».

2. La relation entre la thèse initiale et la position indéfendable qui en découle peut être analogique ; cf. plus haut, les développements sur « c'est comme si... » comme marqueur d'une réfutation par analogie logique, sous-type de l'argumentation par l'absurde.

les dépassements d'honoraires sont fréquents» se révèle non seulement lourde, mais impossible à mettre en œuvre, dans toute situation d'urgence :

Et le pontage, c'est combien ? Roselyne Bachelot, la ministre de la Santé, a trouvé la solution pour limiter les abus des médecins qui dépassent trop les tarifs : les patients recevront un devis « pour les actes importants où les dépassements d'honoraires sont fréquents ». Donc, en cas d'infarctus, voici la conduite à tenir : visitez au moins trois toubib, comparez les devis, choisissez le moins cher, en espérant que ce n'est pas le pire. Recommencez l'opération pour le choix des pompes funèbres¹.

Ici, pas de « soyons logique », pas de « il faut aller jusqu'au bout », mais un simple « donc », qui présente ce qui suit comme découlant de la mesure préconisée par la ministre. Cet exemple met en évidence une caractéristique souvent associée aux occurrences d'argumentations par l'absurde, qui est qu'elles recourent fréquemment au registre de l'ironie. Bien évidemment, l'auteur de l'article n'est pas sérieux lorsqu'il invite les victimes d'infarctus à faire réaliser au moins trois devis, pas plus qu'Eneritz n'était sérieuse quand, dans l'exemple précédent, elle suggérait que par souci de cohérence, on aurait dû abandonner le français au profit de l'allemand en 1940. Très rares sont les cas où l'argumentation par l'absurde prend une forme totalement explicite, du type : « si l'on admet votre position X, alors il faut accepter aussi Y, qui en découle ; or, Y est inacceptable ; donc il faut renoncer à X ». En particulier, l'évaluation de Y comme inacceptable est rarement dite littéralement, le choix de Y étant supposé suffisamment judicieux pour que son caractère inacceptable saute aux yeux. Il n'en reste pas moins que, pour s'assurer que personne ne lui attribue sérieusement Y, le locuteur met en œuvre des procédés de distanciation, comme, ici, l'ironie.

Enfin, on l'a dit, l'argumentation par l'absurde consiste à « admettre momentanément une thèse opposée à celle que l'on veut défendre » afin de montrer qu'elle aboutit à une position intenable. Il ne s'agit pas d'adhérer vraiment à la thèse de l'adversaire, mais de « faire comme si », momentanément, on entrait dans son univers de croyance, pour en sonder les murs de l'intérieur et montrer qu'ils sonnent creux. Les constructions conditionnelles de type « si... alors » sont particulièrement à même de transcrire ce cheminement. Ainsi, Aristote rapporte ces propos d'Iphicrate :

Iphicrate, comme on voulait forcer son fils à remplir et à supporter sa part des charges publiques, bien qu'il ne fût pas encore d'âge, sous prétexte qu'il était grand, s'exprime ainsi : « Si l'on juge que les enfants de grande taille sont des hommes, on devra décréter que les hommes de petite taille sont des enfants. » (*Rhétorique*, 1399a)

1. *Marianne*, rubrique « Tu l'as dit, bouffi ! », 2-8 février 2008, p. 12.

Ekkehard Eggs¹ analyse cet exemple comme un argument reposant sur une analogie (et plus précisément, un argument *a contrario*) enchâssé dans une argumentation par l'absurde : Aristote montre que, si l'on admet la position avancée par l'adversaire (qui consiste à considérer comme des adultes les enfants de grande taille), et qu'on lui applique le *topos* des contraires, on arrive à une conclusion que l'adversaire lui-même ne souhaite pas défendre (qu'il faut considérer les hommes petits comme des enfants). La construction en *si... alors...* suggère que la position intenable découle nécessairement de la position initiale, et que celle-ci doit donc être abandonnée.

3 Le lexique

Si l'argumentation est ancrée sur des mots comme les connecteurs ou les opérateurs argumentatifs, traditionnellement considérés comme des mots « vides », elle passe aussi par des choix lexicaux concernant des mots « pleins », qui expriment et orientent la ligne argumentative choisie.

3.1 Les termes méta-argumentatifs

L'utilisation, par les locuteurs engagés dans des argumentations, de termes méta-argumentatifs – c'est-à-dire de termes qui servent à catégoriser et/ou évaluer des procédés argumentatifs – entre de toute évidence dans l'objet que doit se donner l'analyse argumentative.

Nombreux sont en effet les mots (en particulier, les substantifs) qui permettent aux locuteurs de nommer leurs propres arguments ou ceux de l'adversaire (« c'est une analogie », « je vais prendre un exemple », « vous faites des amalgames », « évitons les procès d'intention... »), ou de décrire un acte particulier (« j'en conclus que », « vous avez prouvé que... », « ça demande à être justifié », « on m'objectera que... »), sans même parler de tous les mots de la famille d'« argument » (« argument », « argumenter », « argumentation », « argumentaire », « argutie », « arguer... »).

On peut en particulier s'intéresser aux termes qu'on rencontre le plus souvent dans les échanges argumentatifs polémiques, et qui désignent des schèmes argumentatifs disqualifiés (comme « amalgame », « procès d'intention » ou « prétexte »). Ces termes permettent à un locuteur de caractériser l'argumentation de l'adversaire (de la rattacher à un type d'enchaînement particulier) et, indissociablement, de la disqualifier : un amalgame ou un procès d'intention est, par définition, mauvais, fallacieux ; un prétexte contrevient

1. Ekkehard Eggs, « Du refolement des *topoi* dialectiques dans la logique et dans la rhétorique » in E. Eggs (éd.), *Topoi, discours, arguments*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, p. 67-85, 2002 ; p. 83.

au principe de sincérité, et doit aussi être dénoncé; aussi de tels termes participent-ils centralement à des stratégies de réfutation.

3.2 Les désignations argumentatives

On reconnaît généralement, depuis notamment l'ouvrage fondateur de Catherine Kerbrat-Orecchioni (*L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*)¹, que les locuteurs ont la possibilité de marquer, par leurs choix langagiers, leur attitude à l'égard d'un objet de discours, en lui attachant en particulier une axiologie positive ou négative – ce qui, à mes yeux, prépare le terrain au déploiement de l'argumentation, mais ne constitue pas en soi un fait argumentatif.

Au-delà des substantifs et adjectifs évaluatifs, certains termes «encapsulent» en quelque sorte de petits programmes argumentatifs susceptibles d'être activés dans le contexte de débats spécifiques. Ces termes marquent clairement la position de celui qui les emploie dans le débat; plus encore, ils laissent prévoir les lignes selon lesquelles le locuteur s'engage à défendre sa position. Comme le souligne Plantin :

celui qui désigne prend des engagements discursifs. Les noms ne font pas que désigner simplement des êtres: ils les désignent toujours sous certains points de vue. En même temps qu'ils désignent, ils supposent des prédicats qu'ils attachent aux êtres. En désignant l'individu X comme un forcené, je lui attache une série de stéréotypes: un forcené est un être dangereux, dont on doit se protéger, qu'il faut maîtriser, enfermer, voire abattre. Ces stéréotypes vont sinon déterminer des comportements, du moins orienter des discours².

Ainsi, qualifier l'avortement ou la peine de mort de «meurtre», le système capitaliste d'«esclavage», telle intervention militaire d'«opération de pacification» ou d'«invasion», l'impôt de «racket», revient à prendre position sur des questions controversées, et ouvre à des modes de discussion spécifiques. «Meurtre» n'est pas seulement un terme axiologiquement négatif, qui fonctionnerait comme indice de l'opposition du locuteur à l'avortement ou à la peine de mort. Un meurtre est, en principe, puni par la loi: parler de meurtre à ces sujets revient à dénoncer une incohérence dans le système législatif et judiciaire, qui autorise dans certains cas ce qu'il interdit en général. De même,

1. Catherine Kerbrat-Orecchioni, *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin, 1980.

2. Christian Plantin, *L'argumentation*, Paris, Seuil (coll. Mémo), 1996; p. 60. Ruth Amossy (2010: 138) souligne elle aussi ce qu'elle appelle le « poids argumentatif » des choix lexicaux, dont elle rappelle qu'ils doivent être considérés dans un interdiscours qui en conditionne les effets de sens, et dont l'orientation argumentative peut être retravaillée par des (re)définitions, dissociations et glissements sémantiques.

celui qui subit un racket est une *victime*, et celui qui le rackette, un délinquant – et ces statuts sont conférés, dans le cadre d'un débat sur l'impôt, respectivement au contribuable et à l'État.

Marco Jacquemet, dans un ouvrage consacré à l'ethnographie des procès contre la Camorra à Naples¹, souligne l'enjeu argumentatif lié à l'appellation «repentis» (*pentiti*) pour désigner les délinquants camorristes qui acceptent de donner des informations sur leurs anciens complices pour obtenir une remise de peine. Aux yeux de ces anciens complices, ils ne sont ni plus ni moins que des «balances», des «caves», des «indics», des «délateurs» (*infami* en italien) – termes sans doute un peu vieillots et qui ont été remplacés dans l'argot actuel par des substituts plus modernes (comme le terme romani «poucave.») L'enjeu, pour les juges comme pour les *pentiti* eux-mêmes, est de faire de ces délinquants, condamnés à des peines de prison, des auxiliaires de justice acceptables, dont les propos seront considérés comme suffisamment dignes de foi pour servir de base à des inculpations. Le terme de «repentis» s'inscrit à merveille dans la culture italienne marquée par le thème chrétien de la faute et du rachat de la faute: les délinquants ainsi désignés ont péché, mais ils ont droit à la rédemption, et leur collaboration avec la justice y contribue.

L'exemple suivant, tiré cette fois de la littérature, illustre de façon similaire les conséquences judiciaires que peut avoir le choix des mots. Dans une nouvelle intitulée «Le traducteur cleptomane», le narrateur, écrivain discutant avec d'autres collègues écrivains, évoque le cas d'un de ses amis souffrant de cleptomanie aiguë, qui finit par se faire arrêter par la police. Le narrateur raconte²:

De nouveau nous avons essayé de le sauver. Vous qui êtes écrivains, vous n'êtes pas sans savoir que tout dépend des mots, la valeur d'un poème aussi bien que le sort d'un homme. **Nous avons tenté de prouver que c'était un cleptomane et non un voleur. Cleptomane est en général quelqu'un qu'on connaît, voleur quelqu'un qu'on ne connaît pas.** Le tribunal ne le connaissait pas, aussi l'a-t-il jugé comme voleur et condamné à deux ans de prison.

Au-delà du trait /absence de connaissance préalable/, «voleur» caractérise un individu par une action qu'il a commise, qui est elle-même en retour caractérisée comme un vol. Cette action étant illégale, celui qui la commet est passible d'une sanction. «Cleptomane», en revanche, qualifie l'individu en tant que tel, comme souffrant d'une pathologie; il est donc moins coupable que victime – du moins, que malade devant être soigné.

1. Marco Jacquemet, *Credibility in court. Communicative practices in the Camorra trials*, Cambridge University Press, 1996.

2. Dezső Kosztolányi, *Le Traducteur cleptomane*, Viviane Hamy, 2006.

Les implications argumentatives des choix lexicaux ne sont pas toujours aussi transparentes. Sans le commentaire du journaliste auteur d'un article sur la « Misère du journalisme en banlieue », je n'aurais sans doute pas été sensible à l'emploi du terme de « fixeur » pour désigner les individus chargés de servir de guide et d'intermédiaires aux journalistes dans les banlieues¹ :

Bref, Jean-Michel Décugis s'est fait piéger par l'un de ceux que l'on appelle désormais des « fixeurs » (comme si la banlieue était un théâtre de guerre) utilisés par un nombre croissant de médias toujours pressés de traiter des sujets qui mériteraient plus de patience et de doigté.

De la même façon, l'utilisation du terme de « stocks », pour désigner les réserves des musées, par l'auteur d'un projet de loi prévoyant de vendre des œuvres d'art appartenant à l'État, encapsule l'ensemble du programme argumentatif, comme le souligne Guy Konopnicki² :

Jacques Rigaud [auteur d'un rapport très négatif sur ce projet] relève au passage un fort instructif glissement de vocabulaire. Pour soutenir son projet de loi, Jean-François Mancel avait évoqué les « stocks » des musées de France. Autant confondre musée et usine, rétorque Rigaud ! Les réserves des musées ne sont pas des entrepôts stockant des marchandises que l'on solde pour libérer la surface. On respire. En bonne logique, le rapport devrait avoir raison du délire mercantile. Mais on avait songé, au plus haut niveau de l'État, à soumettre le patrimoine à la loi du marché.

Impossible de considérer les mots « stock », « fixeur », « repent », « résistant », etc., comme des indicateurs argumentatifs dans l'absolu³ ; il est clair en revanche que dans des contextes spécifiques, intégrés à des débats particuliers, ils contribuent centralement à la dimension argumentative des échanges. Plus généralement, cette remarque invite à considérer que les indicateurs peuvent avoir un champ de pertinence argumentative de portée variable, dont il s'agit, pour chacun, de déterminer les contours.

On peut enfin évoquer le mécanisme bien spécifique de ce que Plantin appelle des *énoncés auto-argumentés*, qu'il illustre à travers le slogan « Seb, c'est bien »⁴. Ce slogan, par le recouvrement partiel de la forme sonore des deux clauses [seb] [sebjẽ], établirait une forme d'équivalence essentielle inconsciente entre la marque Seb et l'attribut « c'est bien ». Le mécanisme, finement analysé, n'est pas à proprement parler argumentatif (du moins, il n'entre pas dans le champ de l'argumentation telle qu'on l'entend ici, c'est-à-dire comme supposant une

1. *Marianne*, 9-15 octobre 2010, p. 8.

2. *Marianne*, 2-8 février 2008, p. 11.

3. Sauf à endosser la théorie de l'Argumentation dans la Langue, qui propose de décrire tout mot du lexique français par des *topoi* qui en contraignent l'orientation argumentative en discours.

4. Christian Plantin, *Essais sur l'argumentation. Introduction à l'étude linguistique de la parole argumentative*, Paris, Kimé, 1990.

dimension propositionnelle). On peut en revanche mettre en parallèle de telles constructions rhétoriques avec un type d'argument assez proche – et qui entre, lui, de plain-pied dans l'argumentation : l'**argument étymologique**, dont on pourrait proposer ce qui suit comme exemple (fictif) :

Prends donc ce panier pour transporter le pain, c'est ce qui conviendra le mieux ; d'ailleurs, à l'origine, un panier, c'est fait pour contenir du pain !

Notion-clé

Argument étymologique

Il s'agit de justifier une proposition, une évaluation, une désignation, en recourant à un sens du mot considéré comme le seul vrai, parce que « premier », en ce qu'il est à l'origine de la genèse du mot.

L'argument par l'étymologie est lié à « la croyance dans la naturalité du langage, selon laquelle chaque mot dériverait de la chose même qu'il désigne. Avec le temps, le mot se transformerait et le lien originel avec la chose se distendrait. Le sens premier du mot serait donc le plus juste et l'étymologie permettrait de le retrouver par-delà les vicissitudes du temps qui en ont altéré peu à peu la signification¹. »

C'est ce même mécanisme qui sous-tend certaines critiques du diagnostic d'hystérie posé par Freud sur des patients de sexe masculin, comme le rappelle Dispaux :

On se souvient que les adversaires de Freud, profondément hostiles à une théorie psychanalytique naissante irrespectueuse des valeurs traditionnelles, ont cru pouvoir ridiculiser le médecin viennois qui prétendait soigner un patient hystérique. Le mot « hystérie » n'était-il pas dérivé du grec *ustera* signifiant « utérus » ? L'hystérie ne pouvait donc être, *par définition*, qu'une maladie de la femme...²

C'est en grande partie par ses retombées éthotiques que brille cet argument, dont tout linguiste perçoit clairement le faible caractère probatoire ; comme l'écrit Buffon, il est « plus persuasif par la culture dont il témoigne chez l'orateur que par l'exactitude du procédé. Il relève davantage de l'argument d'autorité que de la définition³. »

1. Bernard Buffon, *La parole persuasive*, Paris, PUF, 2002, p. 164.

2. Gilbert Dispaux, *La logique et le quotidien. Une analyse dialogique des mécanismes d'argumentation*, Paris, Minuit, 1984, p. 86.

3. *Op. cit.*, p. 164.

Comme l'argument par définition, dont il constitue une variante, l'argument étymologique dépasse la question des simples choix lexicaux, puisqu'il suppose une explicitation de ce qui, dans le choix d'un mot donné, est susceptible de « faire argument » dans la situation de parole.

4 Les argumentations multimodales

Enfin, on élargira la réflexion sur le marquage langagier de l'argumentation à celle de son marquage (pluri-)sémiotique.

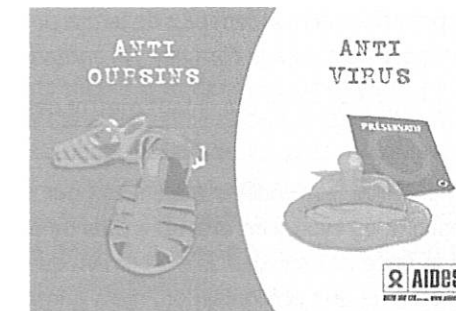
On reconnaît de plus en plus largement que la communication est multimodale: elle passe rarement par un seul canal (visuel, auditif, tactile...), et mobilise souvent des codes sémiotiques différents: les expressions mimogestuelles produites simultanément à un discours sont tout autant génératrices de sens que le langage verbal lui-même.

Plus spécifiquement, la question de la possibilité ou non d'argumentations visuelles traverse les débats actuels dans le champ académique sur l'argumentation. Plutôt que d'aborder frontalement la question de la capacité qu'aurait l'image d'argumenter, on peut, comme le fait Assimakis Tseronis¹, contourner momentanément la question et, partant du constat précédent de la multimodalité de la communication en général, en inférer la multimodalité de la communication argumentative en particulier. Il s'agit alors, sur un cas d'argumentation clairement multimodale, de voir comment les différents systèmes sémiotiques mobilisés se coordonnent et contribuent, ensemble, à la construction du « sens » argumentatif du message.

OBSERVATIONS ET ANALYSES

On s'arrêtera à l'analyse d'une campagne de sensibilisation à l'utilisation de préservatifs pour lutter contre le sida, campagne dont on considérera qu'elle repose sur une argumentation par comparaison co-construite verbalement et visuellement.

1. Assimakis Tseronis, « Argumentative functions of visuals: Beyond claiming and justifying » (May 22, 2013). OSSA Conference Archive. Paper 163. <https://scholar.uwindsor.ca/ossaarchive/OSSA10/papersandcommentaries/163/>.



L'affiche est visible en couleur sur le site : <http://www.aides.org/node/310>

Sur l'affiche, le thème (le « vrai » sujet dont on parle, ce sur quoi on veut conclure: la protection contre le sida) et le phore (ce à partir de quoi on argumente pour en transférer une propriété sur le thème: la protection contre les piqûres d'oursins) sont tous deux représentés; on n'est donc pas devant un cas de métaphore visuelle, mais bien de comparaison (voir chapitre 1). Le sens naturel de lecture (de gauche à droite) correspond à la progression argumentative: c'est ce sur quoi il faut conclure qui est « lu » en dernier. Divers éléments de mise en page (page coupée en deux verticalement, texte jaune sur fond rose à gauche, texte rose sur fond jaune à droite, couleur bleue tant pour les sandales que pour le sachet du préservatif, construction en miroir des slogans: « anti-X ») fonctionnent comme autant d'indicateurs de comparaison (ils jouent la même fonction que « comme » dans une comparaison exprimée verbalement).

Le trait principal du phore qu'il s'agit de faire passer sur le thème est l'idée de protection (et qui plus est, de protection efficace): les préservatifs protègent votre organisme de même que les méduses (nom communément donné à ces chaussures de plage en plastique) protègent vos pieds des piqûres d'oursin ou autres agressions susceptibles de leur nuire.

L'inférence est facilitée par quelques similarités: le partage d'une même couleur bleue; la matière qui compose les chaussures de plage et celle des préservatifs; chaussures et préservatifs « s'enfilent » sur ce qu'il s'agit de protéger.

Enfin, cette affiche est susceptible de provoquer le transfert de propriétés du thème moins centrales que l'idée de protection, mais néanmoins particulièrement bienvenues; en particulier, elle vise à suggérer qu'il devrait être aussi simple et naturel de mettre un préservatif lors de rapports sexuels que d'enfiler une paire de méduses aux enfants lorsqu'ils vont à la plage.

On peut s'interroger ici sur le rôle joué respectivement par le verbal et le visuel dans cette affiche. Le second prend clairement le pas sur le premier, dans la mesure où il occupe un espace bien supérieur, et où il est clair que si on s'en tenait au seul message verbal, l'argumentation resterait ininterprétable. Mais le visuel pourrait-il se passer sans coût du verbal? Ce n'est pas certain. Si on soumet l'affiche sans les éléments verbaux à des « cobayes », on recueille des interprétations différentes de celles que suscite l'affiche

d'origine – et ces interprétations demandent plus de temps pour être élaborées que quand le sujet interprétant dispose du message complet. J'ai entendu par exemple :

Cette affiche, ça veut dire qu'en été, il faut mettre des préservatifs pour se protéger.

L'interprétante a compris que les sandales étaient là pour signifier « l'été », elle a fait appel à un savoir implicite du type « en été, on a plus de relations sexuelles avec des étrangers que durant le reste de l'année ». Elle a bien vu que la partie droite de l'image devait être comprise comme une préconisation, mais a interprété la partie gauche de l'image comme une contextualisation, et non comme un argument. L'absence du verbal « anti-oursin »/« anti-virus » a fait disparaître le trait commun aux deux parties de l'image (le fait que tant les sandales que le préservatif sont des « anti »-quelque chose – donc des moyens de se protéger). Enfin, la suppression du mot « préservatif » sur l'emballage a rendu possible une mauvaise identification du référent par deux informateurs, qui, plutôt qu'un préservatif, avaient vu dans l'objet rose une tétine.

On a donc bien là une argumentation multimodale, qui combine le verbal et le visuel dans la production d'un message argumentatif lisible.

CORRIGÉS

Exercice 1

Dans la plupart des débats télévisés et dans cet exemple en particulier, l'animateur joue un rôle déterminant dans l'attribution de la charge de la preuve. Il a le pouvoir d'orienter les interventions des participants de telle sorte qu'ils soient invités à prendre en charge la défense d'une thèse, ou à se cantonner à la critique de la position de l'adversaire. De plus, la charge de la preuve a partie liée avec la détermination du premier locuteur. En général, c'est sur celui qui lance le débat que repose le devoir de prendre position sur la question en discussion et de justifier cette position.

Jean-Claude Bourret, invitant le professeur Galifret à se prononcer en premier, attend de lui non seulement qu'il explicite sa thèse, mais encore qu'il l'argumente. Dans une certaine mesure, ce choix contrevient à ce à quoi on pourrait s'attendre. Classiquement en effet, dans un débat structuré par une question de type « pour ou contre X », c'est à celui qui « affirme » (qui est « pour X ») de justifier sa position, son adversaire assumant essentiellement un travail critique. Jean-Claude Bourret transgresse ce principe tacite en attribuant le premier tour de parole, et donc, la charge de la preuve, à Galifret, qui s'oppose à la voyance.

La prise en charge du devoir de preuve en faveur d'une thèse demande un travail plus intense qu'un positionnement critique à l'égard du discours adverse ; de plus, il est toujours avantageux d'apparaître comme partisan d'une position qui « va de soi » et n'a pas à être argumentée. Aussi Galifret refuse-t-il le premier tour qu'on lui offre, en rappelant le principe qui régit habituellement l'attribution de la charge de la preuve (« c'est celui qui affirme qui a la charge de la preuve »). Il propose une deuxième formulation de cette règle en reprenant l'expression « le roi est nu » (tirée du conte d'Andersen « les habits neufs de l'empereur »)¹. Par cette référence, il suggère que sa position est dictée par l'honnêteté et l'absence de prévention, et se présente comme prêt à changer d'avis si on lui présente des arguments convaincants (il construit un *ethos* d'impartialité).

JCB se soumet sans discuter à cette rebuffade de Galifret, et se tourne vers le mage Dessuart, partisan de la voyance, pour lui offrir à la fois le premier tour et la charge de la preuve. Dessuart enchaîne sur l'invitation de JCB, tout en contestant le principe d'attribution du devoir de preuve énoncé par YG (« je pense que c'est exactement l'inverse »), auquel il propose de substituer un principe concurrent : pour lui, c'est la compétence des participants qui devrait déterminer qui a le devoir d'argumenter. Selon ce principe, c'est aux scientifiques, qui disposent de l'expertise nécessaire, de démontrer comment fonctionne la voyance, et non aux voyants, qui ne sont que les « sujets », les vecteurs du phénomène.

On voit bien l'intérêt de cette stratégie pour le mage Dessuart. D'une part, cela lui permet de se soustraire au devoir de preuve, et de le rejeter sur son adversaire. D'autre part, il présente la réalité du phénomène de voyance comme établie (et donc plus à prouver) : il suggère en effet qu'il s'agit non d'en discuter la réalité, mais d'en expliquer les mécanismes (or, on n'explique pas ce qui n'existe pas). Enfin, le seul rôle possible, selon Dessuart, des scientifiques dans le débat serait d'*expliquer* la voyance : à aucun moment il n'envisage qu'ils puissent prendre en charge un rôle d'opposition.

1. On en trouvera un rappel ici : https://fr.wikipedia.org/wiki/Les_Habits_neufs_de_l'empereur

Cette séquence illustre le fait que l'attribution de la charge de la preuve peut constituer un véritable enjeu dans des situations argumentatives, et que, au-delà de la règle « classique » (c'est celui qui affirme qui doit argumenter), la proposition de principes alternatifs est toujours possible.

Exercice 2

Il s'agit ici d'un dialogue dont les deux interventions (celle de Maurane et celle de Cyril Hanouna) sont liées par une relation argumentative. Maurane produit une injonction à destination du public présent sur le plateau (« calmez-vous ») qu'elle justifie en suggérant que la colère du public devant ce qu'il considère comme une injustice n'a pas lieu d'être (« le rouge, ça veut pas dire qu'on l'aime pas »).

L'intervention de Cyril Hanouna a une fonction réfutative vis-à-vis des propos de Maurane. Il en reprend la ligne principale (le fait de mettre un rouge à un candidat ne signifie pas qu'on ne l'aime pas) et l'applique à un autre cas qu'il présente comme similaire (le fait de quitter sa femme ne signifie pas qu'on ne l'aime pas). L'auditoire est invité à considérer le second cas comme inacceptable (pourquoi quitter sa femme si on l'aime encore?), et à transférer ce jugement d'inacceptabilité sur le premier cas : il conteste donc la prétention de Maurane à rompre le lien entre sanction et désamour (et, indirectement, à protester contre les huées du public). On a donc affaire à un cas de **réfutation par analogie logique**.

Exercice 3

L'auteur de ce texte est opposé à l'ouverture du mariage aux couples de même sexe. Le premier indice qui va dans ce sens est l'utilisation de l'expression « ressassé à volonté » appliquée aux arguments favorables à cette mesure. Il s'agit d'une expression péjorative, qui disqualifie l'argumentation ainsi caractérisée par une accusation de « rabâchage » (d'une façon générale, présenter un argument comme déjà entendu, souvent répété, revient à en contester le bien-fondé).

L'auteur fait entendre la voix du camp adverse par des recours récurrents au discours rapporté (essentiellement narrativisé), marqués par des verbes de parole (« le mariage dit *pour tous* viendra donc, **nous dit-on**, lever une injustice »; « la notion d'amour est **invoquée** par les partisans... », « qui **taxent d'homophobie** tous ceux qui s'y opposent », « qui **revendique haut et fort** son droit à la différence »). Le syntagme introductif « nous dit-on » établit une forme de solidarité entre l'auteur du texte et le lecteur par l'utilisation du pronom de première personne du pluriel « nous »; ce « nous » s'oppose à un « on » indéfini, source du contre-discours.

Les expressions renvoyant à la nouvelle mesure sont mises à distance par l'auteur du texte par l'utilisation de guillemets. Les guillemets autour de « mariage » dans l'expression « *"mariage"* entre individus de même sexe » suggèrent qu'il y a là une forme de contradiction, et qu'il ne peut s'agir d'un vrai mariage (sans guillemets), puisque cela supposerait, pour l'auteur du texte, une union contractée entre personnes de sexes différents. Dans l'expression « le mariage dit *"pour tous"* », « pour tous » est doublement mis à distance (par les guillemets et par « dit »); c'est une façon pour le locuteur de neutraliser les connotations positives attachées à « pour tous », qui convoque les valeurs d'égalité et de tolérance. Le guillemetage de « nouveau mariage » illustre la même réticence à désigner

par le terme « mariage » ce qui, pour l'auteur du texte, ne peut être considéré proprement que comme une « union » (le terme est d'ailleurs utilisé sans guillemets dans le texte). La thèse prêtée à l'adversaire est présentée de façon légèrement outrée afin de la rendre moins défendable. En particulier, l'auteur du message recourt à des hyperboles (« qui pèse sur **l'humanité** depuis **des siècles** », « qui taxent d'homophobie **tous ceux** qui s'y opposent »), un registre émotionnel (« injustice », « prive ») qui fait apparaître le contre-discours comme grandiloquent et excessif.

Enfin, dans les paragraphes 2 et 3, l'évocation du contre-discours est immédiatement suivie de procédés de réfutation ou de contre-argumentation. L'argumentation qui suit « Or » au paragraphe 2 peut être interprétée comme une **argumentation par l'absurde** : si on accepte la mesure défendue par l'adversaire, alors on sera obligé d'accéder à des requêtes pourtant inacceptables (comme le mariage entre frère et sœur). On peut être tenté d'y voir aussi un **argument de direction** (« on commence par accepter le mariage entre personnes du même sexe, on finit par accepter de marier frères et sœurs »). Je pencherais pour la première interprétation : c'est l'adoption du principe selon lequel l'amour suffit à légitimer tout mariage qui conduit à des unions inacceptables, mais on ne peut pas dire que l'union d'un frère et d'une sœur *découle* de l'union de personnes de même sexe. Il n'y a pas un engrenage par lequel une union acceptable entraînerait une union inacceptable, mais adoption d'une mesure qui autoriserait aussi bien des unions acceptables que des unions inacceptables.

Le dernier paragraphe fait suivre la présentation d'un élément du contre-discours (« qui taxent d'homophobie tous ceux qui s'y opposent ») d'une double attaque. D'une part, dans un mouvement de rétorsion, l'auteur du texte suggère que la revendication du droit au « mariage pour tous », présentée comme nécessaire pour mettre fin à la discrimination envers les couples homosexuels, reviendrait en fait pour eux à « mimer » les mœurs hétérosexuelles, et à ne pas assumer pleinement leur homosexualité. Le retournement argumentatif de la revendication de l'adversaire est renforcé par une attaque *ad hominem tu quoque*, consistant à dénoncer un manque de cohérence : « Pas très cohérent pour une communauté qui revendique haut et fort son droit à la différence ! »

Cet extrait fait apparaître certains procédés permettant à un locuteur de faire entendre le discours auquel il s'oppose. Des marqueurs comme les guillemets ou les verbes introducteurs bornent les limites de ce discours adverse ; on a relevé certains choix rhétoriques et lexicaux qui attachaient un jugement négatif à ce contre-discours. On a enfin vu que le locuteur « accrochait » aux éléments du contre-discours ainsi introduit et disqualifié des réfutations passant par des arguments par l'absurde, des stratégies de rétorsion ou des réfutations *ad hominem*.

Exercice 4

L'auteur du deuxième message est opposé à la position défendue dans le premier message. On ne sait pas s'il considère que « La pub maltraite la femme » dans la mesure où il ne se prononce pas directement sur la question qui structure le forum ; mais il rejette la thèse selon laquelle la façon dont les femmes sont représentées dans la publicité contribuerait à l'épanouissement des individus de sexe masculin, et serait, de ce point de vue, défendable.

L'auteur de ce message joue très largement sur le registre ironique. La lecture antiphrastique de « vous avez raison » (qui est à comprendre, en réalité, comme une marque

de désaccord) est déclenchée par le comportement masculin qu'il prône, qu'il présente comme aligné avec celui du locuteur précédent, mais qui est inacceptable. Il reprend le terme de « mâle » utilisé dans le titre du message précédent et introduit celui de « femelle » (ce qui a pour conséquence d'« animaliser » le couple « homme/femme »). L'action décrite (« attraper par les cheveux ») est une violence physique passible d'une sanction pénale, et, associée au terme de « hutte », renvoie à une représentation stéréotypée à vocation ludique de l'époque préhistorique. La rudesse de la scène contraste avec la préciosité de l'expression « derniers outrages » : l'auteur du deuxième message s'amuse. L'interprétation ironique du message est désormais largement enclenchée, et le lecteur identifie immédiatement dans ce qui suit un pastiche de discours machiste, dans lequel le mâle dominateur reconnaît, sous les protestations de sa victime, une manifestation certes un peu prude du plaisir féminin, valorise la coercition par la force physique (« une bonne baffe », « un coup de trique »), manifeste son homophobie (« tantouzes ») et plus largement son rejet de tout ce qui ne correspond pas au « mâle idéal » (qui doit avoir son franc-parler et bannir le « politiquement correct », être costaud et non « freluquet », français et non « amerloc »). Dans l'expression « pour la pauvre "victime" », on a un double décrochage énonciatif, puisque la mise à distance, par les guillemets, du terme « victime », prêté à ceux qui considèrent que la pub maltraite la femme, doit elle-même être comprise comme antiphrastique – puisqu'elle apparaît dans un discours ironique. Pour l'auteur du message, dans une certaine mesure, la femme est bel et bien victime de l'image que la publicité en construit.

Enfin, l'interjection « et vive Cro-Magnon » signe définitivement le registre ironique : il est peu probable qu'un intervenant dans un forum revendique sérieusement Cro-Magnon comme figure tutélaire.

Le recours à l'ironie est donc pour l'auteur du second message un moyen de prendre position *contre* le premier message. S'il ne repose pas à proprement parler sur des arguments explicites, il n'équivaut pas pour autant à une simple affirmation de désaccord : le discours adverse est rejeté *parce qu'il* est machiste, rétrograde, homophobe et nationaliste.

Exercice 5

Nadine Morano s'oppose à l'obligation, pour les Ministres, de déclarer publiquement leur patrimoine. Elle fait entendre la voix de ceux qui seront chargés de faire appliquer la mesure (« votre déclaration est-elle exacte ? N'avez-vous rien caché ? »). Ces énonciateurs sont mis en scène comme participant à une enquête de police, voire comme des inquisiteurs. Corrélativement, les ministres sont assignés à la place de suspects, soupçonnés d'avoir « caché » quelque chose. Ils sont sujets de verbes de parole qui témoignent de leur position basse (que Morano résume par le terme de « punition ») : ils répondent à des questions, doivent « se justifier », « apporter des preuves de leur innocence ». Morano, elle-même ex-ministre, se distancie de ceux qui appliquent la mesure, et se solidarise de ceux auxquels elle s'applique.

La mise en voix du contre-discours est suivie de deux argumentations. La première reprend un procédé vu plus haut p. 47 : elle suggère que la présomption de malhonnêteté qui justifie l'exigence de déclaration publique du patrimoine pourrait justifier également l'obligation de « visite du patrimoine » ; l'expression « pourquoi ne pas... pendant qu'on y est » est un marqueur assez productif de l'**argumentation par l'absurde**.

Le second procédé est une **argumentation par analogie**. Morano établit un parallèle entre l'exigence de déclaration publique du patrimoine dans le contexte gouvernemental, et les punitions collectives dans le contexte scolaire. Se prononçant contre ces dernières, Morano invite à transférer ce jugement d'inacceptabilité à la mesure mise en place par François Hollande.

Exercice 6

Dans cet échange de vues, l'auteur du second message (qu'on appellera L2) met en difficulté l'auteur du premier (L1) en pointant ce qu'il considère comme une forme de contradiction dans sa prise de position. Pour L2, soutenir à la fois qu'Israël est un état assassin et que « tous les autres juifs qui sont la plupart du temps de grands intellectuels, de grands artistes ou tout simplement qui ne font chier personne » méritent le plus grand respect, est incohérent. Aussi L2 se livre-t-il à une dénonciation *ad hominem tu quoque*. Cette stratégie réfutative mobilise une forme d'hétérogénéité énonciative spécifique, dite « **diaphonie** », qui consiste, à l'oral, à reprendre à l'interlocuteur certains de ses énoncés (ici, « respect pour tous les autres juifs, qui sont la plupart du temps de grands intellectuels, de grands artistes ou tout simplement qui ne font chier personne »). Dans ce cas précis, ces emprunts ne sont pas marqués (pas de guillemets, par exemple), mais ils sont immédiatement repérables en raison de la proximité du message auquel ils font écho.

Le *tu quoque* entre dans une **stratégie de rétorsion**, signée par l'utilisation de l'adverbe « **justement** » : le respect manifesté par L1 envers les « autres » juifs, qu'elle considère comme un argument pour la conclusion « je ne suis pas antisémite », devrait, selon L2, l'amener à ne pas qualifier Israël d'« Etat assassin », puisque ses gouvernants ont été élus par ces mêmes Juifs qu'elle affirme respecter. Cette contradiction (selon L2) remet en cause la réalité du prétendu respect de L1 envers « les autres Juifs » ; L2 y voit même un indice de l'antisémitisme de L1 (« Mais combien y a-t-il d'antisémites qui s'ignorent... »). Cet exemple montre que les catégories d'analyse de type « rétorsion » (stratégie argumentative) et « *ad hominem tu quoque* » (type d'argument) ne sont pas de même niveau, et s'imbriquent l'une dans l'autre.

Exercice 7

L'auteur de cet article rend compte de la position de Gérard Larcher, qui est favorable au principe de la réserve parlementaire. À l'appui de sa position, Larcher recourt à une **argumentation par l'exemple** (il part du cas particulier de la rénovation d'une église pour illustrer une conclusion plus générale, selon laquelle ce mode de financement permet la réalisation d'opérations désirables).

Aux côtés de la présentation de l'argumentation de Larcher, l'auteur de l'article introduit une des principales critiques adressées à la réserve parlementaire : le fait que sa distribution n'obéit à aucun principe explicite et est livrée au clientélisme. Il pointe ensuite dans le discours de Larcher une précision (l'église relevait de son département), dans laquelle il voit justement une manifestation du bien-fondé de l'accusation de clientélisme dans l'utilisation de la réserve parlementaire. Il s'agit d'un **mouvement de rétorsion**, dans la mesure où le même exemple, avancé par Larcher comme un argument en faveur du mode de financement en discussion, peut, sous un autre angle, constituer à l'inverse un

argument pour y renoncer (ou en clarifier les principes d'attribution). Ce mouvement de rétorsion est marqué par une locution figée en français : « (De l'art de) se tirer une balle dans le pied », qui exprime de façon imagée le principe au cœur de la rétorsion : alors qu'on cherche à atteindre un adversaire, on se blesse soi-même.

Exercice 8

Attention ! Pour ce type d'exercice, il ne s'agit pas de trouver de « bonnes » objections (au sens d'objections difficilement contestables, éthiques, « éclairées »), mais d'identifier, dans les discours qui circulent sur un sujet donné, quels sont les principaux arguments qui circulent et les critiques qui leur sont adressées.

Argumentaire favorable à l'adoption par des couples de même sexe :

1. L'orientation sexuelle d'un individu n'a aucun rapport avec son aptitude à être un bon parent.

– Effectivement, l'orientation sexuelle d'un individu a simplement un rapport décisif avec son aptitude à être un parent tout court, bon ou mauvais ! Si la nature ne permet la reproduction qu'entre deux individus de sexes différents, ce n'est pas à nous de redistribuer les cartes pour changer la donne...

– Être un bon parent, ça suppose de vouloir protéger son enfant, lui épargner les épreuves difficiles. Or, un enfant dont les parents sont homosexuels va être la cible de moqueries et sera pointé du doigt. De ce point de vue, un couple homosexuel qui décide d'adopter un enfant ne pense pas avant tout au bonheur de ce dernier, et donne la priorité à la satisfaction de ses propres désirs.

2. Les couples de même sexe doivent franchir des obstacles bien plus grands que les couples hétérosexuels pour avoir des enfants ; leur démarche reflète donc un désir de parentalité bien supérieur à celui de nombreux couples hétérosexuels, qui font parfois des enfants « par accident ».

– Combien d'homosexuels qui se retrouvent parents « par accident », parce qu'ils avaient entamé une vie de famille hétérosexuelle avant de prendre conscience de leur véritable orientation sexuelle ? On ne peut pas dire que devenir père ou mère leur ait demandé beaucoup d'efforts !

– Un enfant dont la venue dans une famille a demandé à ce que de nombreux obstacles soient surmontés risque de faire l'objet d'un investissement excessif de la part de ses parents, qu'ils soient homosexuels ou non ! Ils risquent de le surprotéger, ou de trop attendre de lui en permanence. Que de pression sur les épaules de cet enfant ! Votre argument joue donc plutôt en faveur de la conclusion inverse...

3. Pour un enfant, vaut-il mieux avoir des parents homosexuels, aimants et équilibrés ou des parents alcooliques ou maltraitants, mais hétérosexuels ?

– C'est sûr, mieux vaut être riche et en bonne santé que pauvre et malade ! Cette alternative n'a pas de sens ; l'homosexualité ne prémunit pas contre l'alcoolisme ou la maltraitance, de la même façon que l'hétérosexualité n'est pas incompatible avec l'équilibre et l'amour !

Argumentaire opposé à l'adoption par des couples de même sexe :

4. Un enfant a besoin d'un père et d'une mère pour son équilibre psychique.

– Mais combien d'enfants issus de couples hétérosexuels grandissent en réalité dans des familles monoparentales ? On ne les enlève pas pour autant à leur père ou leur mère pour les confier à des couples d'accueil mixtes !

– En réalité, ce dont un enfant a besoin, c'est d'avoir des repères masculins et féminins dans son entourage, qui ne se limite jamais aux seuls parents !

5. Un enfant adopté par des homosexuels sera sujet aux railleries et à la discrimination en contexte scolaire.

– Ce n'est pas une raison pour refuser aux couples de même sexe le droit d'avoir des enfants ! Selon cette logique, la ségrégation serait encore de mise aux États-Unis ; vous imaginez que ça a été facile, pour les jeunes noirs américains, lorsqu'ils ont été admis pour la première fois à fréquenter des cursus scolaires jusque-là réservés aux Blancs ?

– Attention, dans une situation de discrimination et d'homophobie, ce ne sont pas les victimes qu'il faut punir, mais les coupables : il ne faut pas accepter que les enfants soient victimes de tels comportements, mais il ne faut pas pour autant refuser aux homosexuels de devenir parents, ce qui reviendrait d'une certaine façon à valider des comportements inacceptables, qui doivent être sanctionnés sévèrement.

6. Un enfant adopté par des homosexuels reproduira les choix sexuels de ses parents à l'âge adulte.

– Aucune étude sérieuse ne montre une propension à l'homosexualité plus prononcée chez les enfants élevés par des couples de même sexe.

– Et alors ? Je refuse de voir l'homosexualité comme une tare qu'il faudrait à tout prix éviter de transmettre !

Exercice 9

L'argumentation présente deux mouvements, dont le premier fait entendre une voix critique à l'égard du notariat – et donc, anti-orientée avec la conclusion prise en charge par la campagne d'affichage, dont le commanditaire est « Notaires de France » (elle vise donc plausiblement à améliorer l'image de la profession). Typiquement, l'introduction du contre-discours par « peut-être » suggère qu'il s'agit d'une **concession** plutôt que d'une occupation. En effet, dans l'occupation, le contre-discours n'est introduit que pour être réfuté : le locuteur ne reste pas neutre à son endroit. En revanche, « peut-être » suppose une suspension du jugement ; il indique que l'acceptabilité de l'élément de contre-discours introduit est, sinon reconnue, du moins envisagée. Par ailleurs, ce qui suit (« mais au moins il ne la retournera pas ») ne constitue pas une réfutation de l'élément concédé (il ne s'agit pas de suggérer que si, la veste de votre notaire est très « tendance »), mais introduit une autre ligne argumentative anti-orientée (le critère de la fiabilité du notaire est mis en concurrence avec celui de son look, et l'avantage va au premier). On a bien une structure concessive caractérisée.

Exercice 10

Ce dessin reprend un slogan anti-militariste « classique » : « *fighting for peace is like fucking/screwing for chastity/virginity* ». La dimension visuelle contribue à renforcer le message verbal. Il s'agit d'une analogie, qui ne passe ici par aucun opérateur de type

« comme », mais qui est signifiée visuellement par le découpage en deux blocs ordonnés verticalement, et séparés par un trait noir horizontal qui constitue un axe de symétrie autour duquel se distribuent les deux légendes (« *fighting for peace* » / « *fucking for chastity* »). Le parallèle est encore renforcé par la répétition, au niveau du message verbal, d'une même structure : « *f... +ing* » for + nom/. De part et d'autre du trait, sont mis en scène deux paires de personnages se livrant à des activités qu'on peut considérer comme radicalement antinomiques : « faire la guerre » / « faire l'amour » ; le contraste est renforcé visuellement par la verticalité du dessin du haut, l'horizontalité du dessin du bas ; et par la « tenue » des personnages (sur-armés et couverts en haut, nus en bas). Comme toute analogie, celle-ci doit mettre en scène du semblable, afin de justifier le parallèle (et de permettre le transfert de propriété) ; mais elle doit aussi jouer sur du différent, de l'inattendu, afin de provoquer un effet de surprise et d'« interpellier » le destinataire.

L'orientation argumentative du parallèle obéit à la structure de la **réfutation par analogie logique** ; le phore (qui se situe en bas) est jugé paradoxal (voire totalement incompréhensible) ; en raison du parallèle établi, le destinataire est invité à transférer ce jugement « rétrospectivement » (puisque la lecture du thème vient avant) sur le fait de combattre pour la paix, qui doit apparaître en retour comme un non-sens.

Exercice 11

Le premier indice d'ironie naît de la confrontation de l'adjectif « vital » (« combat vital »), qui qualifie hyperboliquement la cause défendue, avec la présentation de l'objectif visé (« en finir avec les chiffres 1 et 2 » sur les cartes Vitale), qui semble relativement modeste, voire anecdotique. Il me semble qu'on peut considérer la répétition du mot « vital(e) » comme fortuite, dans la mesure où il n'est pas possible d'y associer un effet de sens spécifique.

Le terme « scandale » entre dans cette même mise en scène d'une indignation hyperbolique ironique, et doit être compris comme emprunté à un énonciateur (Chris Blache ou ses alliés) dont l'auteur de la brève se distancie (ce qu'indique notamment l'usage du conditionnel : « viendrait »).

Les deux propositions qui suivent (« interdire aux petits garçons de faire pipi debout », « couper ce qui dépasse ») ne sont elles-mêmes pas à prendre « sérieusement », et cherchent à faire entrer la proposition défendue par Blache (supprimer la distinction 1/2 sur les cartes Vitale) dans le paradigme des mesures absurdes auxquelles conduirait une application jusqu'aboutiste des principes égalitaires.

On a donc affaire à une **argumentation par l'absurde**, souvent associée à des expressions comme « soyons cohérents » ou « il faut aller jusqu'au bout ». Le mécanisme qui sous-tend l'argument par l'absurde, qui consiste à pousser le raisonnement à l'extrême, est marqué ici par la répétition de « mieux » (« le mieux serait », « mieux encore »), qui suggère que d'une mesure à l'autre, il s'agit d'une même démarche, juste plus radicale dans les deux derniers cas. Si le raisonnement paraît inacceptable dans un cas, alors il doit être considéré inacceptable dans tous les autres cas, qui n'en diffèrent que par degré, pas par nature.

Exercice 12

Ce texte mobilise, en 4 lignes, deux comparaisons. La première est une comparaison quantitative, de type « X est plus/moins/aussi p que Y », la conclusion visée étant « X est

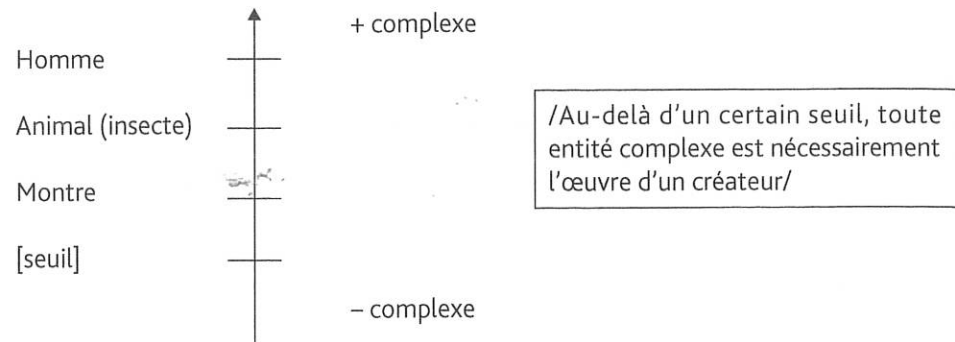
très p » ou « X est très peu p ». Le destinataire est supposé admettre que gagner une élection avec l'étiquette UMP (= phore) est quasiment impossible, et il est invité à transférer ce jugement sur le thème de la comparaison (le fait de changer de banque). C'est cette conclusion, visée par la première comparaison, qui rend possible la seconde comparaison entre le fait, pour le citoyen moyen, de comparer des tarifs bancaires et le fait, pour un SDF, de consulter le menu d'un restaurant cinq étoiles. La propriété commune au thème et au phore est que ce sont deux instanciations particulières d'une situation générique où l'on se penche sur quelque chose de désirable mais hors de portée ; et la conclusion visée est, au mieux, « ça fait rêver », au pire, « ça fait souffrir ».

Exercice 13

Charline Vanhoenacker aligne ici une série d'analogies proportionnelles à trois termes (voir au chapitre 1 l'analyse de « la religion, c'est l'opium du peuple »). Religion, foot et politique sont présentés comme relevant d'un même paradigme (celui des institutions permettant d'assurer l'oppression des classes dominées par les classes dominantes). Les variations du phore (le type de drogue) témoignent d'un souci d'adéquation entre les termes de la comparaison (le foot procurant des émotions violentes et passagères, il est comparé à la cocaïne plus qu'à l'opium). Le « vrai » sujet de Charline Vanhoenacker est la troisième analogie proportionnelle. Ce n'est ni de religion, ni de foot qu'elle veut parler, mais de politique, et plus particulièrement, du Front National. S'il est mis « dans le même sac » que le foot ou la religion, c'est qu'il est supposé faire son miel de la misère humaine et sociale ; et le choix du phore (les pastilles Vichy) vise à caractériser l'idéologie du parti en le rapprochant du régime collaborationniste de Pétain – caractérisation complétée par le portrait du sympathisant FN qui suit.

Exercice 14

Dans cet extrait, Lamy utilise deux argumentations *a fortiori*, qui mobilisent trois entités réparties sur un même axe hiérarchisé des mécanismes et organismes complexes. Sur cet axe, une montre se situe plus bas qu'un animal (un insecte par exemple), qui lui-même se situe plus bas que l'homme. Affirmer que même une montre « d'une centaine de parties différentes » ne peut être le fruit du hasard « oblige » à admettre qu'à plus forte raison, un insecte ne le peut pas non plus, et encore moins, un être humain, en vertu du principe selon lequel toute entité d'une certaine complexité suppose l'intervention d'un créateur (la question du seuil de complexité qu'il faut atteindre pour mettre en œuvre le raisonnement reste ouverte).



Exercice 15

La principale critique avancée contre la mesure prise par François Hollande pour permettre de prolonger l'état d'urgence emprunte la voie de la question critique 9 (« le principe même d'une argumentation pragmatique est-il défendable en la circonstance ? Ne met-il pas en danger une valeur au regard de laquelle les conséquences pratiques ne font pas le poids ? ») : la mesure a été vue comme une atteinte sérieuse aux libertés fondamentales. C'est l'objection qui est au cœur de la brève ci-dessous, en date du 19 janvier 2016, publiée sur le site internet d'Europe 1 :

« Des experts de l'ONU en droit de l'Homme ont recommandé mardi à la France de ne pas prolonger l'état d'urgence après le 26 février, estimant qu'il imposait des "restrictions excessives et disproportionnées sur les libertés fondamentales". »

Une autre critique a consisté à suggérer que le but était avant tout, pour François Hollande, de « montrer qu'il agissait », qu'il était l'homme de la situation, en prenant des mesures radicales, quelle que soit leur efficacité ou leur acceptabilité éthique. Certains commentateurs ont également souligné que l'interdiction de toute manifestation durant cette période faisait le jeu du gouvernement, qui redoutait que les opposants à la COP 21 ne donnent libre cours à leurs critiques avant et pendant la conférence (question 7 : les véritables intentions des partisans de la mesure ne sont pas celles qu'ils affichent) :

« Si l'on avait besoin d'une confirmation que l'état d'urgence est un danger pour les libertés publiques, cette mesure en attesterait tant elle révèle que la lutte contre le terrorisme n'est ici qu'un prétexte pour interdire toute voix dissonante », accuse la Ligue des droits de l'homme¹.

L'efficacité de la mesure a parfois été contestée. La mesure a même été soupçonnée d'avoir les effets inverses de ceux recherchés, comme c'est le cas dans ce commentaire à l'article cité ci-dessus :

« Plus l'état policier s'amplifiera, plus les rangs des terroristes grossiront... Les parias ne le restent jamais très longtemps, quand des bras "fraternels" leurs sont tendus... »

1. Article posté sur le site du Huffington Post en novembre 2015.

Parallèlement à l'idée que le prolongement de l'état d'urgence serait contre-productif, l'auteur du message esquisse une autre ligne d'action (tendre des « bras fraternels ») dont il suggère qu'elle serait plus efficace.

Enfin, une crainte exprimée lors de la mise en place de la mesure a touché moins à son application dans la présente situation qu'à son possible détournement par un autre gouvernement, éventuellement plus extrême, et dans des circonstances moins évidemment justifiées : ce raisonnement a quelque chose à voir avec une possible pente glissante (question 6). L'évocation de dérives déjà observables (comme la stigmatisation des musulmans) suit la même voie critique :

Yasser Louati, porte-parole du Collectif contre l'islamophobie en France a dénoncé la « stigmatisation des musulmans » depuis la mise en place de l'état d'urgence, évoquant des « perquisitions abusives » qui pendant les deux premières semaines « n'ont ciblé que des citoyens musulmans¹. »

En revanche, la question 1 n'a pas été exploitée pour critiquer l'argumentation de Hollande, la situation étant, de l'avis général, jugée problématique après les attaques terroristes de janvier et novembre 2015.

Exercice 16

L'énoncé concerné par l'analyse est le suivant : « Aujourd'hui, le porc à Chalon-sur-Saône, demain le poisson sur le territoire de la république. » La construction « Aujourd'hui X, demain Y », en contexte polémique, a de très fortes chances de marquer un **argument de direction**.

Le début du paragraphe prépare cette interprétation. En affirmant que « Le scandale des menus sans porc dans les établissements scolaires de la ville de Chalon-sur-Saône ne se réduit pas à la seule circonférence de cette bourgade de province, ni ne se limite aux habitudes alimentaires des musulmans et des juifs », l'auteur du post prépare l'extension de sa critique, au-delà de la mesure discutée (la suppression des menus de substitution au porc), à d'autres mesures prévisibles parce qu'obéissant à la même logique. Si la décision prise par Gilles Platret est contestable, c'est moins parce qu'elle poserait problème en elle-même à l'auteur du message, qu'en raison d'autres décisions auxquelles elle préparerait.

Il peut sembler paradoxal de lire ce message, qui s'insurge contre la suppression des menus de substitution au porc, sur un site catholique dont les positions sont souvent proches de celles de l'extrême-droite. L'explication en est que cette mesure témoigne pour l'auteur d'une hiérarchisation des autorités (républicaine vs familiale) qu'il juge inacceptable : la République doit, dans ses cantines notamment, offrir la palette de choix la plus large possible afin que les familles décident, pour leur enfant, d'une alimentation en adéquation avec leur choix religieux – et ce principe vaut pour *tous* les choix religieux, qu'ils soient musulmans ou chrétiens.

La formulation de l'argument de direction est quoi qu'il en soit maladroite ; dans « Aujourd'hui, le porc à Chalon-sur-Saône, demain le poisson sur le territoire de la république », il faut sans doute lire « Aujourd'hui, **l'imposition** du porc à Chalon-sur-Saône, demain **la suppression** du poisson **le vendredi** sur le territoire de la république »

1. Propos rapportés sur le site internet d'Europe 1 en décembre 2015.

– sans quoi la logique de la ligne argumentative est difficilement compréhensible. Quoi qu'il en soit, la configuration « aujourd'hui... demain... » ne laisse guère de doute sur le fait qu'il s'agit, pour l'auteur du post, d'un argument de direction.

Exercice 17

Dans cet article, l'auteur donne voix aux réticences de l'Association des Dignes Démonis (qui rassemble des bénéficiaires, anciens ou actuels, des Restos du Cœur) devant la participation d'artistes à la tournée des Enfoirés. Ils soupçonnent ces artistes d'être davantage soucieux de leurs intérêts personnels (de chercher à attirer sur eux l'attention du public, à améliorer leur image) que du sort des pauvres. Cette attaque par disqualification des intentions s'appuie sur une évaluation du statut des artistes, « ringards, has been ou pas encore connus », et donc en mal de reconnaissance : c'est le fait qu'il s'agisse (pour les membres de l'association) d'artistes « ratés » qui rend plausible le soupçon d'intéressement.

L'argumentation par discréditation des intentions se double d'une argumentation par les conséquences, positives et négatives, structurée par un mouvement concessif :

« C'est vrai qu'ils récoltent de l'argent avec leur CD atroce, mais il faut réfléchir à d'autres moyens qui ne nous humilient pas comme ça. »

– La première partie de ce mouvement concède les conséquences positives de la participation des chanteurs à la tournée des Enfoirés (elle rapporte de l'argent) ;

– La seconde partie, introduite par « mais », en mentionne les conséquences négatives (l'humiliation qu'il y aurait, pour les bénéficiaires des Restos du cœur, à voir leur cause défendue par des « ratés »).

En accord avec la description de la concession proposée au chapitre 3, c'est sur cette seconde partie qu'il faut conclure : il est nécessaire de trouver une autre solution, qui préserve l'objectif (aider les démunis) mais remédie aux effets indésirables (l'humiliation). Aussi l'ADD propose-t-elle aux artistes ratés mais sincèrement désireux d'aider d'apporter leur contribution aux Restos du cœur sans se donner en spectacle, et aux artistes en vogue (non soupçonnables de chercher à servir leurs propres intérêts, tant leur succès est incontestable) d'assurer la tournée des Enfoirés.

Exercice 18

La séquence proposée à l'analyse fait suite à des échanges visant, pour le mage Dessuart, à asseoir la réalité du fait de voyance en évoquant des cas de voyance réussis, et pour le professeur Galifret, à récuser toute réalité à la voyance en évoquant des cas de voyance « ratés ». Devant l'impasse à laquelle mène cette succession d'exemples et de contre-exemples, le mage Dessuart propose de changer de registre, et de faire valoir des alliés au sein de la communauté scientifique (il y a des scientifiques qui adhèrent à la voyance). Les trois autorités scientifiques présentées par le mage Dessuart sont rejetées par son adversaire.

Léonid Vassiliev et Jean Charon ne sont pas acceptés comme experts. Vassiliev est qualifié de « fumiste » par Galifret, qui adosse ce jugement à l'évaluation qu'en produisent ceux qu'il désigne comme « ses collègues soviétiques », marquant ainsi qu'il fait corps avec la communauté scientifique. Jean Charon est caractérisé comme « pas sérieux »,

mais ne prend pas la peine d'étayer ce jugement. Dans les deux cas, la réfutation de l'argument d'autorité exploite la question critique 2, relative à la qualité de l'expert.

La compétence de Costa de Beauregard est reconnue dans son champ spécifique (la physique), mais niée pour les questions nécessitant une extrapolation à partir de ce champ (la convocation de la physique corpusculaire pour justifier la parapsychologie) ; la critique est alors relative à la question 3 (la proposition P dont l'autorité est présentée comme garante relève-t-elle de son domaine de compétence ?). Galifret renouvelle le recours à l'argument d'autorité en invitant son interlocuteur à demander l'avis « des autres physiciens » – qu'il présente ici encore comme ses alliés dans son opposition à la parapsychologie.

Il n'est pas évident de déterminer si l'un des deux débatteurs parvient à remporter cette négociation : le mage Dessuart n'arrive pas à faire valider ses références par son adversaire qui, en tant que scientifique, serait habilité à le faire ; mais il riposte en présentant la résistance de son adversaire comme un symptôme de partialité.

Exercice 19

Dans ce discours, Nasser se positionne contre l'imposition, par l'État, du port du voile aux femmes égyptiennes.

Pour présenter sa position (la thèse à laquelle il adhère, et les arguments qui l'étayent), il utilise un procédé que nous avons vu au chapitre 2, et qui consiste à se mettre en scène dans un dialogue rapporté avec un interlocuteur absent (ici, le conseiller général des frères musulmans). Dans la mesure où il s'agit d'un exemple traduit, je n'en commenterai pas dans le détail la formulation, mais je me contenterai d'identifier les lignes argumentatives mobilisées par Nasser.

La première consiste à présenter la mesure demandée par le conseiller général des frères musulmans comme une régression. Le discours de Nasser est en réalité plus précis que la version proposée (qui reprend les sous-titres de la vidéo qui circule sur Internet), puisqu'il évoque l'époque de Al-Hakim bi-Amr Allah (dernier calife Fatimide) qui, au début du XI^e siècle, avait fait preuve d'un zèle religieux l'amenant à ostraciser juifs et chrétiens, proscrire l'ébriété, les chants et les jeux, et interdire aux femmes de sortir après la prière du soir. On peut voir dans l'évocation de cette période une forme d'argumentation par le précédent, où le phore (la situation antérieure à laquelle la situation actuelle est comparée) fonctionne comme repoussoir, comme un anti-modèle dont il s'agit d'éviter la reproduction.

La seconde ligne argumentative consiste en une réfutation *ad hominem tu quoque*, par laquelle Nasser reproche à son interlocuteur de ne pas appliquer dans sa propre vie ce qu'il prône au niveau national, ce qui constitue une incohérence susceptible de disqualifier sa position : « Monsieur, vous avez une fille à la faculté de médecine et elle ne porte pas le voile. Pourquoi ne l'obligez-vous pas à le porter ? »

Cette attaque est suivie d'une argumentation *a fortiori*, dans laquelle l'échec du conseiller général des frères musulmans à faire porter le voile à sa propre fille est présenté comme une bonne raison d'admettre que ce serait plus difficile encore, pour Nasser, d'imposer le voile à 10 millions d'Égyptiennes. La hiérarchisation des tâches en fonction de leur difficulté est liée à deux caractéristiques :

– le nombre de personnes concernées, selon l'idée qu'il est plus difficile de faire obéir 10 millions de personnes qu'une seule ;

– la relation entre le donneur d'ordre et la cible de l'ordre : il serait plus aisé, pour un père, d'obtenir l'obéissance de sa fille que pour un chef d'état, d'obtenir l'obéissance de son peuple.

Exercice 20

Le message posté par Anti est très critique envers la campagne de publicité lancée par Benetton, au motif qu'elle chercherait simplement à faire réagir le public, quitte à le choquer, pour gagner en notoriété. Il s'achève sur une question rhétorique, qui présente la réponse vers laquelle elle pointe comme évidente. Formellement, il s'agit d'une question totale affirmative, qui attend donc une réponse du type « non, bien sûr » ; et c'est en effet la réponse que propose Anti lui-même (« certainement pas »), explicitant par là le fait que la question n'avait jamais été réellement « ouverte », et visait simplement à mettre le lecteur en demeure de partager son indignation.

El Nameco résiste à cette prétention d'Anti à énoncer l'évidence à la place de ses destinataires, et choisit de traiter sa question comme une *vraie* question. Se projetant, sur le mode ludique, dans une situation où il serait en mesure de sanctionner ou d'autoriser la campagne (dont il présente une déclinaison humoristique : lui embrassant un teckel à poil ras), il suggère qu'une telle mise en scène de son image le laisserait indifférent. La question initialement énoncée comme rhétorique par Anti devient dès lors susceptible de recevoir toute une palette de réponses, de « si, j'adorerais » à « non, en effet, je détesterais », en passant par « ça ne provoquerait chez moi ni plaisir, ni déplaisir » : elle est requalifiée de ce fait en vraie question.

Exercice 21

Les enjeux poursuivis par cette lettre sont doubles :

- elle vise à établir une relation de confiance avec le destinataire, pour lequel l'auteur de la lettre est un parfait inconnu ;
- elle entend traduire cette confiance nouvellement acquise en un passage à l'action, qui à ce stade reste non spécifié et désigné comme une « aide », mais qui devrait se concrétiser, dans un échange ultérieur, par un accès au compte bancaire du destinataire de la lettre.

C'est typiquement à des preuves oratoires qu'a recours l'auteur de la lettre afin de proposer de lui/d'elle une image susceptible d'inspirer confiance (*ethos*) et de mettre le destinataire dans une disposition émotionnelle favorable (*pathos*).

Ethos : Participent ainsi de la construction de l'*ethos* tous les éléments susceptibles de produire un « effet de réel », de certifier l'histoire par des éléments biographiques précis (noms des « personnages », nationalité, âge, profession du mari, date du décès...). La mention des préférences religieuses de l'auteur de la lettre (du moins, tel qu'elle se présente) et de son mari constitue une sorte de garantie de moralité ; le choix de la cause (financer des orphelinats) va dans le même sens, et la fait apparaître comme altruiste et compatissante. Certains éléments de la narration (en particulier, le fait que Mme Cantal Maria soit veuve et n'ait pas eu d'enfants) visent également à crédibiliser le récit (pourquoi chercherait-elle à faire bénéficier à d'autres de ses biens si son mari était en vie ou si elle avait une descendance ?). Enfin, les exigences que Mme Cantal Maria fait peser sur

son futur partenaire (qu'elle veut « sérieux et discret ») renforcent par ricochet sa propre image : que penser de quelqu'un qui serait prêt à s'associer avec le premier venu ?

À ces éléments éthiques s'ajoutent des éléments pathétiques (jouant sur les émotions). C'est bien sûr l'effet visé par l'évocation précoce de l'état de santé de Mme Cantal Maria, qui précise plus loin qu'il s'agit d'un cancer. Le courage qu'elle affiche (« je sais que je vais mourir ») est susceptible de faire naître de l'admiration chez le destinataire. L'évocation de la perte de son mari a une double fonction, émotionnelle (elle est à même de susciter de la compassion pour la veuve) et narrative (puisque'il est mort très rapidement, le couple n'a pu prendre ses dispositions pour effectuer l'investissement prévu).

Exercice 22

Il s'agit, par définition, d'un texte persuasif, visant à faire agir le destinataire (plus précisément, à obtenir un don de lui).

Il peut être compris, dans son ensemble, comme une forme d'argumentation pragmatique par les conséquences positives : il faut faire un don (conclusion visée) parce que ça permettra de lutter contre la douleur (conséquence désirable visée par l'action prônée). De nombreux procédés observables dans le texte peuvent être compris comme des réponses anticipées à un examen critique (voir les critères d'évaluation d'un argument pragmatique).

Réponse à la question 1

La situation actuelle est problématique au point de justifier que l'on prenne des mesures pour y remédier. Divers procédés sont utilisés pour rendre compte de la gravité de la situation dans le traitement contre la douleur :

– *principe de l'évaluation* : « nous sommes face à des douleurs **révoltantes** » : une douleur révoltante suscite de l'indignation ;

– *principe de l'enjeu vital* : le texte anticipe sur de possibles objections, qu'il neutralise par l'usage d'une négation polémique : « la prise en charge de fortes douleurs n'est pas une question de confort, ni un luxe ». Il s'oppose en cela à un contre-discours en circulation, qui considère que la lutte contre la douleur ne serait qu'une question de confort, et donc aucunement prioritaire. Ce désaccord est justifié par une argumentation pragmatique par les conséquences négatives (évocation des dommages irréversibles causés par la douleur sur l'organisme du bébé, des effets invalidants...).

Réponse à la question 2

Des solutions réalistes et efficaces doivent être possibles pour lutter contre cet état de fait.

– Des solutions existent (dont la mise en œuvre sera rendue possible par les dons) : « Les médicaments et les techniques efficaces **existent**. On **sait** les doser. Désormais, la douleur, même la plus aiguë, **peut** s'évaluer et se contrôler : une solution est **possible** », « ces drames **peuvent** cesser ».

– Les facteurs de résolution sont modestes au regard du bienfait qu'elles apportent : « grâce à la **petite** pompe à morphine, **je revis** » ; « Un boîtier à la ceinture, un **petit** tuyau [...] et **je n'ai plus peur d'avoir mal** »

– Le coût (financier ou autre) pour le destinataire est présenté comme minime (en contraste avec l'effet attendu) : « Pour participer à sa lutte, il vous **suffit** de nous retourner votre Bon de Soutien [...] dans l'enveloppe ci-jointe, **sans l'affranchir** ».

Au-delà de ces lignes de force, on rencontre dans le texte divers procédés susceptibles de construire la dimension émotionnelle du discours :

– *Appel au principe de proximité* : le texte repose sur des tentatives récurrentes d'« incarner » la cause en faisant appel à des cas particuliers évoqués à travers des citations au discours direct. Ce procédé se double de l'emploi récurrent de l'hypotypose (qui consiste à décrire ce dont on parle de façon à le rendre présent) : « enlevées à vif », petite note décrivant en quoi consiste l'endoscopie. On note plus spécifiquement un appel au principe de proximité temporelle (« Il y a à peine 10 ans »).

– *Appel au principe du degré et du nombre*, qui consiste à suggérer que la lutte contre la douleur concerne de nombreuses personnes (« 30 % des amygdales étaient enlevées à vif », « changer la vie de centaines de milliers de personnes »), ou des personnes qui méritent une mobilisation immédiate. Les victimes mises en avant sont choisies parmi les catégories de personnes considérées comme fragilisées, vulnérables, donc plus à même de susciter de la compassion : enfants (« nous sommes face à des enfants qui souffrent », « et combien d'enfants... »), le « petit », le « bébé », personnes âgées (« Père V. 74 ans, les "personnes en fin de vie", "les personnes âgées" »).

– *Figures de style susceptibles de porter des émotions* : **hyperboles** (« La douleur pour moi, c'était 24 heures sur 24 », « des souffrances insupportables qui désespèrent les parents »), **métaphores** expressives (« ça me mangeait la tête »), **questions rhétoriques** (énoncés en « combien... » ; « Est-il normal que deux patients soient à ce point inégaux devant la douleur ? », qui appelle une réponse négative de type « non, ce n'est pas normal » ; il s'agit de susciter de l'indignation devant une injustice).

– *Ponctuation expressive* (« Et il ne se passe rien ! ») : exclamation qui suggère l'indignation ; plus généralement, la lettre contient de nombreux énoncés exclamatifs).

– *Recours au lexique des émotions* (« je n'ai plus peur », « un geste d'amour », « ces drames ») : appel aux valeurs : générosité, compassion.

Exercice 23

Les émotions évoquées dans ces 6 messages sont :

- l'écoeurement, le dégoût (messages 1, 2, 3, 6),
- la honte (messages 4, 5, 6),
- la haine (message 4),
- l'indignation (message 6).

Il s'agit donc d'émotions négatives (en opposition par exemple à la joie, l'admiration...). L'observation attentive des lieux d'émotions (qui ressent l'émotion ?) et des inducteurs d'émotions (qu'est-ce qui la déclenche ?) permet d'identifier en retour la position des auteurs des messages sur le projet de centre d'hébergement.

– Ainsi, dans le message 1, c'est le comportement des opposants au projet qui suscite de l'écoeurement chez le lecteur du message. L'âge desdits opposants est présenté comme une circonstance aggravante au regard de leur comportement grossier. Cette construction émotionnelle du message indique que son auteur condamne l'attitude des opposants au projet de centre d'hébergement – et lui est même sans doute favorable, comme le suggère la ligne argumentative portée par la dernière phrase (« Aucune raison que le xvi^e ne prenne pas sa part de l'aide au plus démunis »), qui repose sur un argument *a pari*.

– Dans le message 2, le dégoût que l'auteur du message affirme ressentir est provoqué, au-delà de la réunion elle-même, par le refus des « quartiers riches » de prendre leur part à l'effort social. L'argument est une fois encore *a pari*, et c'est la transgression de la règle de justice qui suscite dégoût ou écoeurement (d'où le lien avec les valeurs). On peut faire l'hypothèse que si ce manquement aux valeurs de justice et d'équité suscite plus de l'écoeurement ou du dégoût que de l'indignation, c'est parce que les auteurs des messages 1 et 2 adoptent une forme de fatalisme : ces deux émotions sont liées à la transgression d'une norme à laquelle on s'est résigné, alors que l'indignation suppose un positionnement plus actif.

– L'écoeurement exprimé dans le message 3, ressenti par l'auteur du message et déclenché par l'attitude des opposants au projet, est justifié par une argumentation *ad hominem tu quoque*, qui dénonce une contradiction entre leur refus d'un centre d'hébergement dès lors qu'il se situe à proximité de leur domicile, et les valeurs qu'ils devraient défendre en raison de l'attachement à la religion qu'ils affichent en fréquentant les églises le dimanche. Ici encore, l'argumentation vise moins la mise en cohérence, par les habitants du 16^e, de leur position sur le centre avec leurs valeurs chrétiennes, qu'une dénonciation fataliste de leur hypocrisie.

– L'auteur du message 4 suggère que l'ensemble de l'opération (le projet de centre, mais aussi les réactions violentes auxquelles il a donné voix) a été monté par la mairie de Paris et par le gouvernement pour dresser les différentes fractions de la population les unes contre les autres, et en particulier, pour nourrir la « haine viscérale » supposément éprouvée par les « pauvres » pour « les riches, les entrepreneurs, les entreprises et tous ceux qui gagnent de l'argent par leur travail ». La haine étant une émotion généralement disqualifiée, l'imputation de haine est disqualifiante tant pour ceux qui la ressentent que pour ceux qui l'attisent. Aussi l'attitude de la mairie de Paris est-elle désignée par le substantif « honte » ; cette nouvelle émotion devrait être ressentie par la mairie de Paris devant son propre comportement ainsi mis au jour. La dernière phrase esquisse une argumentation *a fortiori* : puisque des citoyens « qui bossent » et « se lèvent tôt » en sont réduits à habiter hors de Paris, alors, à plus forte raison, le public ciblé par le centre d'hébergement (dont on déduit *a contrario* que lui ne travaille pas ni ne se lève tôt) devrait être logé hors de Paris – et plus loin encore que les travailleurs.

– La honte mentionnée dans le message 5 est présentée comme ressentie non seulement par ceux qui sont responsables de comportements répréhensibles, mais plus largement par la France (et donc par l'auteur du message également), dont ils entacheraient les valeurs (liberté, égalité, fraternité). C'est, comme dans le message 3, une réfutation *ad hominem tu quoque*, soulignant une contradiction entre les actes (fréquentation de l'église), certains discours (proclamation de valeurs) et leur positionnement sur le centre d'hébergement, qui justifie la honte imputée aux opposants au projet et l'indignation latente de l'auteur du message.

– Le message 6 enfin est intéressant en ce qu'il montre qu'un même sentiment – la honte – peut être imputé à différents acteurs, qu'ils soient considérés comme directement responsables d'actes répréhensibles ou, comme dans le message 5, simplement « solidaires » dans la faute. Ici, c'est Anne Hidalgo qui est présentée comme fautive, et comme devant ressentir de la honte. L'adjectif « scandaleux » porte une évaluation émotionnelle : ce qui est scandaleux suscite de l'indignation (celle de l'auteur du message, et potentiellement, celle de son lecteur). L'argument qui justifie cette émotion est la violation d'une gradation idéologique, selon laquelle devraient d'abord être secourus les SDF, les migrants ensuite. On notera que l'argument est en déconnexion par rapport au projet de centre d'hébergement d'urgence, qui cible les sans-abris et non les migrants.

A

analogie proportionnelle 35, 98-99, 153-154, 209
 antiphrase 47, 49, 204
 argument
 ad baculum (par la menace) 90, 94, 169
 ad hominem 34, 53, 74, 108, 112, 115, 119, 159, 161, 187, 189, 203, 205, 213, 217
 ad ignorantiam (par l'ignorance) 28, 93
 ad misericordiam (appel à la pitié) 169
 a fortiori 102, 104
 a pari 46, 93, 191, 216
 a fortiori 209, 213, 217
 d'autorité 60, 93, 112-119, 160, 197
 de direction 91-93, 104, 108-109, 203, 211
 étymologique 197
 par comparaison 95, 97-98, 198-200
 par l'absurde 49, 60, 79, 81-82, 91-93, 190, 193, 203-204, 208
 par la menace (voir argument *ad baculum*) 94
 par le précédent 100, 102, 213
 pragmatique 52, 90-91, 94-95, 104, 106, 109, 210, 215
 argumentaire 46, 69, 70
 argumentation 24
 définition spontanée 13
 par analogie proportionnelle 35, 98, 153-154, 209
 subordonnée 123-125
 argument
 libre/lié. Voir prémisses libres/liées
 auditoire 28, 35, 41, 73, 83, 99, 149-151, 154, 157

C

charge de la preuve 26-27, 30, 76, 93, 114, 201-202
 chiasme 55
 classe argumentative 180
 concession 34, 37, 43-45, 74-76, 78, 83-84, 207, 212
 connecteur argumentatif 176-185

D

discours/contre-discours 18, 23, 26, 37, 41, 43, 51, 56, 63, 86
 discours rapporté 43, 50-56, 58, 60, 116, 119, 163, 202
 dispute mixte/non-mixte 140-141

dispute simple/multiple 137-138

E

échelle argumentative 183
 énonciateur 42-47, 61, 75, 85, 115, 204, 208
ethos 58-59, 73, 76, 97, 114, 148-149, 154-156, 164

F

force argumentative 180, 183

H

hétérogénéité énonciative 41-43, 50, 55, 67, 76, 205
 homme de paille 44-45, 52, 74, 83, 85-86

I

ironie 47-49, 61, 80, 86, 97, 204, 208

L

locuteur 42-43

M

multimodalité 55, 114, 198-200

N

négation polémique 44-45, 85, 215

O

occupation 37, 72-74, 76, 78, 83-84, 162, 207
 opérateur argumentatif 176-185
 orientation argumentative 34, 65, 67, 70, 97, 100, 107, 177-181, 194, 196

P

pathos 120, 148-149, 155, 158-159, 164-172, 214-217
 polyphonie 41, 43, 47, 49
 prémisses libres/liées 125-127

Q

question rhétorique 37, 151-152, 214, 216

R

réfutation

ad hominem (voir argument *ad hominem*)
 par analogie logique 36, 81-82, 95, 202, 208
 règle de justice 44-46, 93, 100, 191, 217
 rétorsion 63, 65, 67-68, 203, 205-206

T

témoignage 59, 160-162, 164, 167

Glossaire

Antiphrase : L'antiphrase est une figure de style qui consiste à dire une chose pour signifier son contraire. Elle est notamment au cœur de l'ironie.

Une mère, contemplant son fils couvert de boue après avoir joué au foot avec des habits neufs : « Ça fait plaisir, de voir comme tu prends soin de tes affaires ! »

Argument *a fortiori* : L'argument *a fortiori* pose que si l'on admet (ou refuse) une proposition A, alors on accepte (ou refuse), à plus forte raison, une proposition B. Cela suppose que l'on ait ordonné les deux propositions sur une échelle d'acceptabilité telle qu'accepter A implique d'accepter B (pas en raison d'une relation logique, mais d'une sorte de gradation, de hiérarchie, établie entre les deux propositions), alors que l'inverse n'est pas vrai.

Séraphin est capable de rapporter de l'argent à un commerçant s'il soupçonne que celui-ci s'est trompé en sa faveur en lui rendant la monnaie. Comment imaginer qu'il soit à l'origine d'un tel trafic de cartes bleues ?

Argument *a pari* : Fondé sur la règle de justice, l'argument *a pari* constitue un appel à la cohérence.

Tu ne sortiras pas ce soir. Ta sœur a bien attendu seize ans !
 (Règle de justice sous-jacente : tous les membres d'une même fratrie doivent être élevés selon les mêmes règles)

Argument *ad hominem* : L'argument *ad hominem* vise à invalider la position de l'adversaire en discréditant la personne qui la soutient. Il s'agit donc d'une stratégie d'attaque, qui serait plus justement désignée par l'expression de réfutation *ad hominem*. On en distingue classiquement trois variantes :

– le ***ad hominem* injurieux ou offensant**, qui s'en prend de manière directe, voire insultante, à la personne d'un adversaire ;

L'astrologue Elisabeth Teissier à un astronome : je ne dis pas que vous êtes un scientifique, monsieur, vous êtes un scientifique

– le ***ad hominem* circonstanciel**, qui évoque un aspect de la personnalité de l'adversaire ou de sa relation avec un élément du contexte afin de le discréditer :

Tu me dis que ce n'est pas ta sœur qui a cassé mon beau vase Ming ; mais je sais bien qu'elle t'a promis tout son argent de poche si tu la défendais ! Ne me crois pas aussi naïve...

- **l'argument *tu quoque*** (toi aussi), qui souligne l'existence d'une contradiction entre la thèse défendue par l'adversaire et soit un discours qu'il a tenu antérieurement, soit une action dont il est responsable.

Tu as beau jeu de me faire la morale sous prétexte que j'ai des maîtresses; ne me dis pas que ta petite secrétaire te prépare juste ton café, lorsque tu téléphones à ta femme pour l'avertir que tu as des dossiers urgents à boucler et pour lui demander de ne pas t'attendre pour dîner!

Argument *ad ignorantiam* (par l'ignorance) : Un argument *ad ignorantiam* consiste à conclure, de l'incapacité de l'adversaire à prouver une proposition *p*, l'acceptabilité de *non-p* (la thèse contraire).

Aucune étude ne prouve que les aliments génétiquement modifiés ont des effets néfastes sur la santé; ils sont donc parfaitement inoffensifs.

Argument *ad misericordiam* (appel à la pitié) : L'argument *ad misericordiam*, habituellement considéré comme une forme d'argumentation irrecevable, joue sur la pitié pour faire adopter une ligne d'action à son destinataire :

Une mère à sa fille : Va voir ta tante cet après-midi; je sais que tu avais prévu d'aller au cinéma, mais elle est seule, malade et il n'y a rien qui l'intéresse à la télévision aujourd'hui...

Argument d'autorité : Ce type d'argument établit un lien entre certaines caractéristiques d'une personne (son prestige, sa compétence) et le crédit qu'il convient d'accorder à ses propos. Il transfère l'évaluation positive de la source sur les propos qu'elle soutient : X a dit *p*, or X est une autorité dans le domaine dont la proposition *p* relève, donc *p* doit être considérée comme acceptable.

- L'argument d'autorité **direct** fait valoir l'autorité du locuteur lui-même :
Passez à l'antivirus tout fichier téléchargé, et ne faites jamais d'exception! En tant que spécialiste de la sécurité, je suis bien placé pour savoir que personne n'est complètement à l'abri d'un hackage, quelles que soient les précautions prises.
- L'argument d'autorité indirect fait valoir l'autorité d'un tiers, distinct aussi bien du locuteur que de l'interlocuteur.

Comme le disait Einstein, l'Homme ne se sert que de 10 % de ses capacités cérébrales. C'est pourquoi on se doit de faire évoluer nos capacités cérébrales et non les choses qui nous entourent (comme la technologie...)[NB: cette citation d'Einstein est apocryphe] (http://www.arbredespossibles.com/Scenarios/S_Cerveau.html)

Argument de direction (ou « du doigt dans l'engrenage », « ou de la pente savonneuse / glissante / fatale ») : L'argument de direction consiste à refuser une proposition ou une ligne d'action, non parce que cette proposition ou

cette ligne d'action est en elle-même inacceptable, mais parce qu'elle constitue un premier pas vers d'autres propositions ou lignes d'action plus extrêmes qui, elles, ne sont pas acceptables. Cet argument pose l'existence d'une relation causale entre la proposition en discussion et une conséquence jugée indésirable, à laquelle mènerait inexorablement, à l'issue d'un processus long, l'adoption de la proposition.

Il est hors de question que j'autorise les voisins à garer leur vélo devant mon portail; si je cédaï, je retrouverais bientôt leur camping car dans mon jardin!

Argument étymologique : Il s'agit de justifier une proposition, une évaluation, une désignation, en recourant à un sens du mot considéré comme le seul vrai, parce que « premier », en ce qu'il est à l'origine de la genèse du mot.

Il n'y a qu'une femme pour adopter un ton aussi hystérique; d'ailleurs, dans « hystérie », il y a « utérus »!

Argument par comparaison : L'argument par comparaison (ou par analogie « au sens large ») consiste à établir un parallèle entre ce dont on est en train de parler (le thème) et un autre objet ou une autre situation (le phore) sur la base d'une relation de ressemblance entre les deux (on admet que le phore et le thème partagent les propriétés p_1, p_2, p_3, \dots). Il s'agit de « faire passer » une propriété p_n , admise à propos du phore, au thème, pour lequel p_n reste à établir.

- L'analogie est dite **figurative** lorsque le phore et le thème sont empruntés à des domaines de connaissance hétérogènes. La similitude repose alors le plus souvent sur le partage d'une propriété ou d'une relation abstraite.
- L'analogie est dite **prédictive** lorsque le phore et le thème appartiennent au même domaine de connaissance. La similitude repose alors le plus souvent sur le partage d'une propriété concrète.

Argument par la menace (ou argument *ad baculum* : argument du bâton) : Il s'agit d'une variante de l'argument pragmatique par les conséquences négatives, dans la mesure où, comme lui, il cherche à contraindre l'action du destinataire par l'invocation de conséquences indésirables que pourrait avoir son choix. La différence est que la réalisation de ces conséquences indésirables dépend de celui qui énonce l'argument, qui repose donc sur la profération d'une menace.

Mets-moi une bonne note à mon interrogation, sinon j'appelle mon grand frère.

L'argument pragmatique par les conséquences négatives correspondant serait :

Mets une bonne note à mon devoir en classe, sinon je vais me faire taper par mon père ce soir.

Argument par le précédent: L'argumentation par le précédent établit un parallèle entre deux situations. La situation présente (S_p) constitue le thème (ce dont on parle); une situation antérieure (S_a), supposée connue, et faisant l'objet d'une morale partagée par tous, constitue le phore. Cette morale tirée du phore est, par analogie, transférée au thème.

- Lorsque le phore fait figure de *modèle*, il fait l'objet d'un jugement positif, et le précédent suggère qu'il convient de chercher, dans la situation présente (S_p), à se conduire au plus près de S_a . « Dans le cas S_a , on a agi de telle façon; S_a et S_p présentent des similarités importantes; il faut donc agir dans le cas de S_p de la même façon ». Cette orientation argumentative du précédent favorise la reproduction des procédures de jugement et d'action, et donc une forme d'inertie.
- Lorsque le phore fait figure d'*anti-modèle*, il fait l'objet d'un jugement négatif, et le précédent vise à en éviter la reproduction: « Dans le cas S_a , on a agi de telle façon; S_a et S_p présentent des similarités importantes; il faut donc agir dans le cas de S_p de façon à ce que S_a ne se reproduise pas ». À l'inverse du cas précédent, cette argumentation invite à la révision des procédures de jugement et d'action.

Argument pragmatique (ou argumentation par les conséquences positives ou négatives): L'argument pragmatique fait reposer l'évaluation d'un acte, d'un événement, d'une règle ou d'un jugement sur l'évaluation de ses conséquences, favorables ou défavorables. Il se décompose en argumentation par les conséquences positives, qui invite à adopter une ligne d'action; et argumentation par les conséquences négatives, qui vise à en dissuader.

- **Argument pragmatique par les conséquences positives:**

Inventez vos propres exemples pour chaque type d'argument; c'est le meilleur moyen de se les approprier réellement.

- **Argument pragmatique par les conséquences négatives:**

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.

Argumentaire: Un argumentaire est une liste non-structurée d'arguments. Il s'agit souvent d'une ressource proposée par des groupes, associations ou partis à destination de leurs militants afin de mettre à leur disposition des ressources à exploiter pour défendre une position spécifique.

Argumentation (définition spontanée): « L'argumentation, c'est un discours qui sert à persuader en proposant de bonnes raisons pour une conclusion ».

Argumentation: L'argumentation est un mode de construction du discours visant à le rendre plus résistant à la contestation.

Argumentation par analogie proportionnelle: Elle repose sur une similitude de structure entre quatre termes pris deux à deux. Elle vise à établir que le rapport que A entretient avec B (thème) est le même que celui que C

entretient avec D (phore); le rapport entre C et D est supposé admis de l'auditoire, alors que le rapport entre A et B est précisément à établir.

La religion, c'est l'opium du peuple.

Structure sous-jacente: la religion est au peuple (thème) ce que l'opium est aux classes dominantes (phore), c'est-à-dire une drogue [conclusion visée: la religion est donc nocive et doit être combattue].

Argumentation par l'absurde (ou par le ridicule, ou réduction à l'absurde): Consiste à feindre d'admettre momentanément la thèse défendue par l'adversaire, pour montrer qu'elle conduit à des conséquences que l'adversaire lui-même ne serait pas prêt à admettre (parce qu'elles sont illogiques, contraires au bon sens, en contradiction avec un principe déjà admis...).

Pour dissoudre les réseaux illégaux de drogue, certains proposent de légaliser les drogues douces. Cela revient à faire disparaître la sanction légale pour faire disparaître le délit. Si l'on suit ce raisonnement, il faudrait ne plus punir les meurtres pour faire disparaître la criminalité.

Argumentation subordonnée: On parle d'argumentation subordonnée pour désigner une séquence argument-conclusion dont la conclusion sert de prémisses à une autre proposition, qui acquiert de ce fait le statut de conclusion principale. Ainsi, dans

Le ciel est complètement dégagé: il va faire chaud. Je vais baisser les stores,

« Le ciel est complètement dégagé: il va faire chaud » constitue une argumentation subordonnée, « il va faire chaud » étant à la fois une conclusion au regard de « le ciel est complètement dégagé », et argument au regard de « je vais baisser les stores ».

Auditoire: L'auditoire est la cible visée par le discours persuasif. La notion d'auditoire a été conçue dans la tradition rhétorique, qui considère le discours monologal produit à destination d'une assemblée passive comme le prototype du discours persuasif. Elle est plus délicate à manier dans le contexte d'une interaction persuasive, où on parlerait plus volontiers d'interlocuteur-cible. Dans la perspective argumentative développée ici, qui ne pose pas la persuasion comme objectif inhérent à toute argumentation, la notion d'auditoire peut être déclinée en termes de destinataire, d'allocutaire, d'interlocuteur, d'allié ou d'adversaire, en fonction des situations considérées et des problématiques d'analyse.

Charge de la preuve: Obligation d'avancer des arguments en faveur de, ou contre une position. Cette obligation peut, selon les circonstances et les règles qui les régissent, revenir à celui qui a pris cette position, à son adversaire, voire à un tiers.

Chiasme: Un chiasme est une figure de construction qui consiste à disposer des éléments (de taille variable) selon la structure ABBA.

Il faut manger pour vivre, et non pas vivre pour manger.

Classe argumentative: Une classe argumentative rassemble des énoncés qui, pour un locuteur donné, constituent des arguments pour une même conclusion.

Concession, structure concessive: Mouvement argumentatif complexe visant à présenter un argument (qu'il soit assumé par le locuteur ou attribuable à un interlocuteur) pour une certaine conclusion, et conjointement à présenter un autre argument plus fort pour une conclusion inverse.

Mon mari ne me quittera jamais [Conclusion]. Je ne suis peut-être pas Cindy Crawford [première partie de la concession: élément concédé], mais moi, au moins, je sais faire à manger! [deuxième partie de la concession: argument anti-orienté]

Connecteur argumentatif: Un connecteur argumentatif (ex. *mais, or, car, parce que, bien que, certes, donc...*) est un signe qui relie un ou plusieurs énoncés, et assigne à chacun un rôle particulier dans une stratégie argumentative unique.

Discours / contre-discours: On envisagera ici cette opposition du point de vue du locuteur dont on traite l'argumentation. Relèvent du discours tous les énoncés contribuant à étayer la thèse défendue par le locuteur, et du contre-discours, tous les énoncés prêtés à un adversaire défendant le point de vue adverse, ou critiquant la position défendue par le locuteur.

Dispute simple / multiple: Une dispute simple est une dispute qui porte sur une proposition unique, à propos de laquelle des points de vue divers, positifs ou négatifs, peuvent s'exprimer, mobilisant des étayages argumentatifs plus ou moins complexes. Une dispute multiple ouvre simultanément la discussion sur plusieurs propositions. Ainsi, la proposition

Je trouve que le bilan du quinquennat Hollande est globalement positif.

ouvre une dispute simple, autour d'une proposition unique. En revanche,

Si on fait à ce jour le bilan du quinquennat Macron, je trouve qu'il a réussi à restaurer la crédibilité de la France au niveau international. En revanche, en interne, sa politique n'a fait que creuser les clivages dans la société française.

initie une dispute multiple, autour d'un jugement positif sur la crédibilité de la France au niveau international d'une part, d'un jugement négatif des effets de sa politique sur la solidarité du corps social d'autre part.

Dispute mixte / non-mixte: cette opposition est relative aux types de positionnement sur la proposition en discussion. Dans une dispute mixte, L1 avance une proposition à propos de laquelle L2 ne se prononce pas; il se contente de poser des questions, incitant L1 à étayer sa position.

L1: Je trouve que les journalistes et animateurs télé devraient porter un masque eux-aussi lorsqu'ils sont à l'écran.

L2: Ah bon? (et pourquoi ça?)

Par contraste, une dispute mixte organise des points de vue divergents sur une même proposition. Chacun des participants défend une position qu'il assume et qu'il s'engage à défendre:

L1: Je trouve que les journalistes et animateurs télé devraient porter un masque eux-aussi lorsqu'ils sont à l'écran.

L2: Eh bien moi, je trouve que les obliger à porter le masque en plateau n'a aucun sens.

Discours rapporté: Représentation, dans le discours du locuteur, d'un autre acte d'énonciation (du fait que quelqu'un a dit quelque chose dans des circonstances autres que la situation présente). On distingue classiquement:

Le discours direct: Isabelle a dit à Pierre: «j'ai mal à la tête!»

Le discours indirect: Isabelle a dit à Pierre qu'elle avait mal à la tête.

Le discours indirect libre: Isabelle a dit à Pierre qu'elle avait mal à la tête; elle ressentait comme des coups de marteau sur les tempes.

Le discours narrativisé: Isabelle s'est plainte de son mal de tête à Pierre.

Echelle argumentative: Une échelle argumentative est une classe argumentative dont les éléments (qui sont, pour un locuteur donné, des arguments pour une même conclusion) sont ordonnés entre eux en fonction de leur force argumentative respective.

Énonciateur: Celui qui prend en charge un point de vue, auquel le locuteur peut, ou non, s'identifier.

Ethos: Le terme d'*ethos*, généralement traduit par *caractère*, renvoie à la problématique des mœurs oratoires, qui traite des effets produits sur l'auditoire par l'image que l'orateur construit de lui-même à travers son discours.

Force argumentative: «Supposons qu'un locuteur place *p* et *p'* dans la classe argumentative déterminée par *r*. Nous dirons qu'il tient *p'* pour un argument supérieur à *p* (ou plus fort que *p*) par rapport à *r*, si, aux yeux de ce locuteur, accepter de conclure de *p* à *r*, cela implique qu'on accepte de conclure de *p'* à *r*, la réciproque n'étant pas vraie.» (O. Ducrot, Oswald, *La preuve et le dire*, Paris: Mame, 1973, p. 228)

Hétérogénéité énonciative: Fait de faire entendre plusieurs points de vue, prêtés à des énonciateurs différents, à l'intérieur d'un même discours.

Homme de paille : On parle de *stratégie de l'homme de paille* lorsqu'un locuteur propose une formulation de la thèse qu'il combat telle qu'il apparaît très improbable que l'adversaire soit prêt à l'assumer sous cette forme; la formulation adoptée a pour effet de rendre la position correspondante plus accessible à la réfutation.

L1: je comprends que cette infirmière l'ait euthanasié; tu imagines comme il souffrait?
L2: ah, ben si pour toi il faut euthanasier les malades dès qu'ils ont des petits bobos!

Ironie : Dans sa conception classique, l'ironie « consiste à dire par une raillerie, ou plaisante, ou sérieuse, le contraire de ce qu'on pense, ou de ce qu'on veut faire penser » (P. Fontanier, *Les Figures du discours*, Paris, Champs Flammarion, <1977>, p. 145-146).

Locuteur : Celui que l'énoncé présente comme son auteur, comme le responsable de sa production, et auquel renvoient les marques de première personne.

Multimodalité : Exploitation de plusieurs systèmes sémiotiques pour produire le sens d'un message: langage verbal, gestuelle, mimiques, images fixes et animées, para-verbal (intonation, rythme...)...

Négation polémique : Une négation polémique est une négation « qui sert à s'opposer à un point de vue susceptible d'être soutenu par un être discursif » (Henning Nølke, « Ne... pas: négation descriptive ou polémique? Contraintes formelles sur son interprétation », *Langue française* 94-1, 1992, p. 48-67).

L1: As-tu pensé à donner l'adresse à Pierre?
L2: bien sûr que je la lui ai donnée! Je ne suis pas stupide à ce point!
(« Je ne suis pas stupide à ce point » est pris en charge par le locuteur, mais fait entendre un point de vue prêté à L1, selon lequel L2 pourrait bien être stupide au point de fixer un rendez-vous à quelqu'un sans penser à lui donner l'adresse)

Occupation : L'occupation consiste à prévenir une objection possible en y répondant sans y avoir été invité (ou contraint) par l'interlocuteur. L'occupation se déploie en deux temps. En premier lieu, le locuteur introduit l'objection en question (qui peut avoir déjà été formulée par le passé et en d'autres lieux, ou être simplement plausible); ce premier mouvement est parfois appelé *prolepse*. Puis le locuteur réfute l'objection dans un deuxième temps (on parle alors d'*hypobole*).

J'ai craqué sur ce foulard. Tu vas me dire que j'ai fait une folie, vu son prix; mais 200 euros, pour un foulard Hermès, c'est donné!

Opérateur argumentatif : Un opérateur argumentatif (ex. *ne...que, presque, à peine, dès...*), introduit dans une phrase P, en modifie le potentiel argumentatif, sans en modifier la valeur informative.

Orientation argumentative : Suite qu'un énoncé prétend se donner à lui-même.

Pathos : La preuve pathétique mobilise les passions de l'auditoire pour obtenir son adhésion affective à la cause de l'orateur. Elle cherche à mettre l'auditoire dans des dispositions émotionnelles qui le rendent plus réceptif à la thèse défendue car, écrit Aristote, « l'on ne rend pas les jugements de la même façon selon que l'on ressent peine ou plaisir, amitié ou haine ». (*Rhétorique*, 1356 a)

Polyphonie : Orchestration de plusieurs points de vue à l'intérieur d'un même discours.

Prémises libres : On parle de prémisses libres (ou convergentes) lorsque plusieurs arguments sont proposés en faveur d'une même conclusion, qu'ils soutiennent indépendamment l'un de l'autre. Dans la séquence

La gauche française doit faire de la préservation de l'environnement sa priorité. Il y a une réelle urgence climatique; en plus, ça lui fera gagner les voix des écolos

La conclusion « la gauche française doit faire de la préservation de l'environnement sa priorité » est étayée par deux lignes argumentatives bien distinctes: le mérite intrinsèque de la cause et son intérêt électoral.

Prémises liées : Des prémisses sont liées (ou coordonnées) lorsqu'elles constituent un bloc argumentatif en faveur de la conclusion. C'est prises ensemble qu'elles y mènent; il est impossible de passer à la conclusion à partir d'une seule d'entre elles:

Tu ne peux pas mettre cette robe pour le mariage de ta sœur. Elle est blanche, et on ne porte pas de blanc à un mariage!

Le simple fait que la robe soit blanche ne permet pas de justifier la préconisation finale, pas plus que l'énoncé de la règle selon laquelle il convient d'exclure le blanc en de telles circonstances: c'est la conjonction des deux arguments qui permet de conclure.

Question rhétorique : Une question rhétorique est une fausse question, dans la mesure où elle n'attend pas de réponse effective. Elle suggère que sa réponse « va de soi », fait l'objet d'un consensus. Son efficacité (son interprétation comme question rhétorique, et non comme vraie question) dépend donc largement de l'identification, par le locuteur, des thèses préalables admises par l'auditoire.

Réfutation par analogie logique : Il s'agit de mettre en évidence les failles d'un argument adverse en le comparant avec un second argument présentant la même structure logique, mais menant à une conclusion de toute évidence inacceptable.

Intervieweur: La liberté d'expression doit-elle tout justifier? Réfléchissez-vous avant de publier des caricatures dont vous savez qu'elles provoqueront des manifestations, peut-être des morts?

*Charb: Ce ne sont pas mes dessins qui provoquent les morts, mais ceux qui descendent dans la rue. Cela me rappelle un peu le cas de la femme violée que l'on accuse parce qu'elle portait une minijupe. Nous avons le même sentiment. On nous reproche tout le temps d'être en minijupe alors qu'un fou furieux rôde aux alentours. (Stéphane Charbonnier dit Charb, interviewé en 2012 par le journal suisse *Le Temps*)*

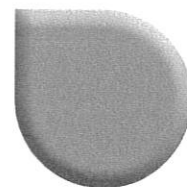
Règle de justice: Principe qui fonde l'**argument a pari**, et qui veut que l'on applique un traitement identique à des êtres ou à des situations relevant d'une même catégorie.

Rétorsion: Il s'agit d'une stratégie interactionnelle (d'un « coup » dans un dialogue) qui consiste à retourner contre l'adversaire son propre argument, en montrant qu'il mène en réalité à la conclusion inverse. L'exemple classique est celui du « mobile trop évident ». Ainsi, après le meurtre d'un vieil homme, les premiers soupçons se portent sur son fils :

C'est sans doute le fils qui a tué le père; ça lui garantit un confortable héritage alors qu'il est criblé de dettes.

La désignation d'un mobile probable, qui joue a priori en défaveur du fils, peut être retournée en sa faveur, en raison, justement, de la trop grande évidence de ce mobile: Justement, le motif est trop évident, et aurait suffi pour dissuader le fils d'une telle action, puisqu'il soupçonnait bien qu'il apparaîtrait comme le coupable tout désigné; ce ne peut donc pas être lui.

Témoignage: Un témoignage est une production verbale émise afin d'établir certains faits litigieux; il repose sur la connaissance personnelle que le locuteur peut avoir de ces faits.



Pour aller plus loin

- AMOSSY, Ruth. *L'argumentation dans le discours*, Paris, Armand Colin.
— (2014). *Apologie de la polémique*, Paris, PUF.
- ANGENOT, Marc (2008). *Dialogues de sourds. Traité de rhétorique antilogique*, Paris, Mille et une nuits.
- ANSCOMBRE, Jean-Claude & DUCROT, Oswald (1983). *L'argumentation dans la langue*, Liège, Mardaga.
- Argumentation et analyse du discours* (2015) (M. Doury éd., « Approches empiriques de l'argumentation »). Accessible en ligne à l'adresse <https://aad.revues.org/2004>
- DANBLON, Emmanuelle (2005). *La fonction persuasive. Anthropologie du discours rhétorique: origines et actualité*, Paris, Armand Colin.
- DECLERCQ, Gilles (1992). *L'art d'argumenter. Structures rhétoriques et littéraires*, Paris, Éditions universitaires.
- DOURY, Marianne & MOIRAND, Sophie (éds) (2004). *L'argumentation aujourd'hui. Positions théoriques en confrontation*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle.
- DUFOUR, Michel (2008). *Argumenter. Cours de logique informelle*, Paris, Armand Colin.
- EEMEREN, Frans H. van et al. (2014). *Handbook of Argumentation Theory*, Dordrecht, Springer.
- EEMEREN, Frans H. van & GROOTENDORST, Rob (1996). *La Nouvelle Dialectique*, Paris, Kimé.
- GOVIER, Trudy (2010). *A Practical Study of Argument*, Belmont, Wadsworth (7th édition).
- GRIZE, Jean-Blaise (1990). *Logique et Langage*, Paris, Ophrys.
- JACQUIN, Jérôme (2014). *Débattre. L'argumentation et l'identité au cœur d'une pratique verbale*, Bruxelles, De Boeck.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine (1984). « Les négociations conversationnelles », *Verbum* VII-2-3, p. 223-243.
- KOREN, Roselyne & AMOSSY, Ruth (2002). *Après Perelman: quelles politiques pour les nouvelles rhétoriques?*, Paris, L'Harmattan.
- PERELMAN, Chaïm & OLBRECHTS-TYTECA, Lucie (1958/2008). *Traité de l'argumentation. La Nouvelle rhétorique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles (6^e édition).
- PLANTIN, Christian (1996). *L'argumentation*, Paris, Seuil (coll. Mémo).
— (2005). *L'argumentation*, Paris, PUF (QSJ).
— (2016). *Dictionnaire de l'argumentation. Une introduction notionnelle aux études d'argumentation*, Lyon, ENS éditions.
- ROQUE, Georges & NETTEL, Ana Laura (éds). *Persuasion et argumentation*, Paris, Classiques Garnier.
- ROBRIEUX, Jean-Jacques (2021). *Rhétorique et argumentation*, Paris, Armand Colin (4^e édition).
- TOULMIN, Stephen (1993). *Les usages de l'argumentation*, Paris, PUF (1^{re} édition 1958, *The Uses of Argument*).
- Verbum* XXXII-1 (2010) (M. Doury éd., « L'inscription langagière de l'argumentation »).
- WALTON, Douglas, REED, Chris, MACAGNO, Fabrizio (2008). *Argumentation Schemes*, Cambridge Cambridge University Press.

